



CLASSEUR SCOLAIRE p.4

EAU D'INTÉRÊT p.6 & 7

IN-CRA-YA-BLE p.8

Wesh !

Comment ça va mal ? Nous pas trop. Le business de l'eau, c'est comme les pseudo-votations citoyennes et les reportages promotionnels pour les centres de rétention, ça nous rend paranos. La condescendance du centre Pompidou à Massy et le choc des savoirs ça nous met des complexes culturels de oufs. La journée du patrimoine, on la trouve aussi déprimante que Vilbon 2 et les traquenards préfectoraux sur la route des demandeurs d'asile, c'est dégueulasse et c'est l'angoisse.

Cette chair de poule, ça nous chauffe les plumes. Alors on remonte à la source, on lève l'encre, on sort les crayons de soleil et on vous pond un beau numéro 18. Comme d'hab, on soigne le désespoir à la rigologie et on ausculte les symptômes locaux d'un monde qui titube.

Et toi, t'en es où ? T'as la plume difficile ? Chatouilleuse ? Tu veux parler politique façon fête des voisins ? Tu veux pas venir écrire ou dessiner ? Tu sais c'est chouette, de vendre à la criée ! On recrute. Oublie ton CV, passe boire un café.

Larme à l'œil et sourire en coin !

L'équipe du Petit ZPL



- inspiré par Otto Dix et Fernand Léger -

Sa fermeture pour travaux de rénovation prévue fin septembre 2025, le centre Pompidou a trouvé refuge pour ses réserves d'œuvres d'art à Massy, dans le parc de la Blanchette.

La culture c'est top paraît-il, mais quand la construction du lieu est grandement financée par la ville pour un projet d'envergure nationale et au détriment d'équipements sportifs locaux, c'est moins ouf.

Un projet au financement pour le moins bancal selon la Cour des Comptes.

À MASSY : POMPIDOU AU PLACARD ET CULTURE POUR IGNARE

TÉMA LA TAILLE DE MA RÉSERVE

par Gabriel Gadré

ET AUSSI...

- *Gratte les urnes p.2
- *Lasteyrie présumé réticent p.3
- Plume de miel p.9
- Piéton fûté p.10
- Rétro-mytho p.10

Dévoilée en juin 2023, la maquette du Centre Pompidou Francilien est applaudie par un gratin d'élus locaux. Tous venus inaugurer le projet du futur centre de réserves et d'archives du musée parisien. Parmi eux, on comptait Valérie Péresse, présidente de la région Île-de-France, Nicolas Samsoen, maire de Massy, François Durovray, président du département de l'Essonne et Grégoire de Lasteyrie, président de l'agglomération Paris-Saclay.

« La culture des deux côtés du périphérique »

Sur son compte X, Valérie Péresse s'enorgueillit du projet : « la culture des deux côtés du périphérique », jubile-t-elle. Dieu merci, il fallait bien un centre parisien pour qu'enfin l'art naisse de ce grand trou noir culturel qu'est le 91. George Sand, Jean Cocteau, Diam's, Sinik, Disiz et PNL apprécieront.

Alors donc, comment faire pour que les jeunes de banlieue, désœuvrés et sans repères, s'intéressent enfin à l'art ? Comment démocratiser la culture avec un grand « C » ? De bien belles interrogations un rien élitistes. Il n'y a qu'à voir comment le maire de Massy, M. Samsoen, en parle : « Ma joie est immense. Pour le banlieusard que je suis, c'est une sorte de revanche sociale. Cela montre que l'on peut en banlieue accueillir des équipements magnifiques. La banlieue sort enfin du placard » s'exclame-t-il (1).

Mais au-delà de cette vision enjouée, le projet cache d'autres réalités. D'abord, l'espace d'exposition ouvert au public sera bien réduit par rapport à ceux de restauration et stockage. Et le projet risque de coûter cher aux Massicois.

La faute à un partenariat public-privé épinglé par la Cour des Comptes (2) et à un coût de construction toujours plus élevé.

Un partenariat qui coûte un bras

Dans un rapport, la Cour des Comptes étrille un « projet de rénovation insuffisamment piloté et dont le financement n'est pas assuré » ainsi qu'un « lieu de réserves dont le coût a fortement dérapé ». Quant au modèle économique il est jugé « difficilement soutenable », et ce, malgré un « soutien financier conséquent » de l'ensemble des collectivités locales.

En effet, entre le département, dont le maire de Massy est vice-président en charge des finances, la région, la communauté d'agglomération et la ville de Massy, on est à 42 millions d'investissement pour le projet. Soit « 62% du coût total » avant que celui-ci n'explode.

Selon la Cour, « le choix [...] de mener l'opération dans le cadre d'un marché de partenariat pour des raisons uniquement budgétaires, a conduit à des dépassements importants des estimations initiales ». Même son de cloche du côté d'Hella Kribi-Romdhane, élue minoritaire à Massy. « C'est un mode de financement qui est totalement décrié, qui entraîne des surcoûts » explique-t-elle « On le voit déjà dans le cadre de l'hôpital sud francilien ou pour le lycée International Paris-Saclay. »

Ainsi de 71 millions d'euros, le projet du centre francilien devrait finalement coûter 254 millions au contribuable. L'État devra en effet payer un loyer pendant 25 ans à compter de la fin des travaux, au constructeur privé, l'agence PCA-Stream.

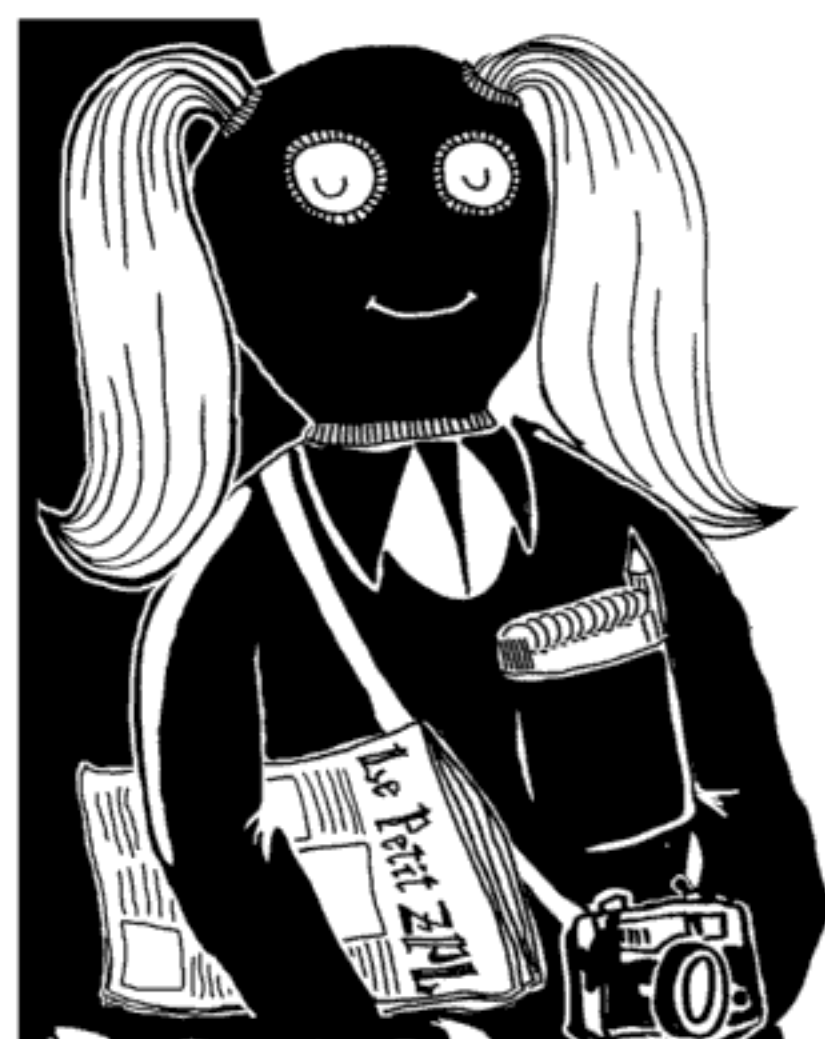
Suite p.8

HÔPITAL PARIS-SACLAY : UNE OASIS DE BOXON DANS UN DÉSERT MÉDICAL

par Sabrina Belbachir

Situé sur le plateau de Saclay, à Corbeville, le nouvel hôpital du nord-Essonne a été « conçu autour de 3 axes majeurs [...] le bien-être des patients et des agents, l'innovation et l'excellence des soins » (1). Sans surprise, la réalité est moins reluisante. Du déménagement précipité aux multiples dysfonctionnements, les conditions de travail et d'accueil des patient-es ne se sont pas tellement améliorées. Après une année de mise en service, les services de maternité, pédiatrie et psychologie adulte sont en grève illimitée depuis les mois de mars et avril 2025.

Suite p.9



CANARD local
RECHERCHE
PLUME bénévole
Le Petit ZPL RECRUTE p.9



BREVES



VOTATION, PIÈGE À PHONS

On veut rouler à 50 km/h en ville. On veut plus de caméras de vidéosurveillance. On veut des amendes à 270€ par mégot ou par crotte de chien. On veut un minimum de piétonisation. Voilà le merveilleux message majoritaire adressé par des urnes bien vides en réponse à la fameuse « *votation* citoyenne* » organisée par la majorité municipale de Palaiseau ce 8 décembre pluvieux.

La mascarade pseudo-participative avait l'air bien huilée et pourtant c'est avec un air chagrin que Grégoire de Lasteyrie a proclamé puis commenté ce sinistre résultat.

Ce grand succès participatif, composé de 86,76% d'abstention, a été rendu possible par une série de conditions favorables :

- La votation a été construite sans consultation et sans participation des habitant-es : cette méthode garantit des réponses parfaitement conventionnelles et technocratiques. L'idée que les habitant-es puissent avoir des propositions et des idées, pour les questions posées comme pour les réponses proposées au vote n'a pas effleuré la majorité municipale.
- Les groupes d'opposition municipale n'ont pas été associés : c'est beaucoup plus simple pour réduire le champ des réponses politiques possibles et s'assurer que quoiqu'il adienne dans les urnes, les résultats resteront dans le champ des nuances de droite.
- Les champs politiques soumis au vote sont extrêmement restreints : c'est un triptyque

bagnole-caméras-amendes qui est proposé aux votant-es, rien sur le scolaire, le périscolaire, la petite enfance, l'action sociale, la solidarité, les politiques locales d'égalité et de reconnaissance, la programmation culturelle, la santé...

C'est un triptyque bagnole-caméras-amendes qui est proposé aux votant-es

- Les questions sont encore biaisées, c'est désormais une tradition municipale, et on retrouve encore des questions suggestives et manipulatrices (1). Deux exemples suffiront à vous en convaincre : sur la question 2, le terme « *vidéoprotection* » est typique de la novlangue, car personne n'a jamais vu une caméra protéger quiconque. Attribuer d'emblée un effet dissuasif à la vidéosurveillance est tout à fait

indémontrable. Sur la question 4, affirmer que l'augmentation d'une amende pour jet de détritus permet d'atteindre un objectif de propreté de la ville est fallacieux.

• Les réponses proposées sont affligeantes de banalité politique de droite : les électrices et électeurs situés entre le centre-gauche et l'ultra-gauche auront bien de la peine à trouver des réponses qui leur conviennent. Cette méthode est tout à fait susceptible de produire une forte abstention dans leurs rangs. Il est par exemple tout à fait impossible de voter en faveur d'une réduction ou d'un retrait des caméras de surveillance, impossible de voter pour des sanctions réparatrices à propos des dégradations de l'espace public, impossible de suggérer une zone 20 dans la rue de Paris ou de suggérer une vraie démarche participative pour le ré-ré-ré-réaménagement du centre-ville. Les résultats de cette « *consultation* » sont conformes à la méthode employée : ce sont les réponses les plus conservatrices et les plus réactionnaires qui sont arrivées en tête. Y'a au moins un résultat marrant : sur la question 3 portant sur la piétonisation, c'est manifestement la mobilisation des commerçants de la rue de Paris et de leurs fidèles clientèles qui



Palaiseau à l'assaut du grand banditisme

l'emporte largement. Quel désaveu pour la majorité qui prétendait depuis des mois, à grands coups de pseudo-consultations et de sondages bidons que la majorité des Palaisien-nes était vachement satisfaite de cette « *revitalisation* ». Nous annonçons, dès le numéro 16, cette semi-dépiétonisation. On y est !

Toujours fidèle à lui-même, Grégoire de Lasteyrie publie quelques jours après les résultats un message auto-satisfait et amer en même temps sur son compte Facebook. Il se glorifie d'avoir permis « *ce droit si fondamental qui est celui de l'expression démocratique* » (il est permis d'en fou-rire). Il fustige les oppositions municipales qui ont contesté la votation et nous offre une des plus brillantes analyses politiques du moment (trigger warning, deuxième fou-rire) : « *notre démocratie se meurt de ces méthodes populistes, court-termistes et démagogues. Je ne peux pas dire être surpris de voir des anciens membres de partis populistes et extrémistes s'adonner à cela* ».

À un an et demi du futur scrutin municipal, et après 10 ans de mandat, on peut être surpris de découvrir chez Lasteyrie un passionné de l'expression démocratique et de la consultation citoyenne. Un immense fossé subsiste entre les objectifs proclamés et les méthodes employées : un fossé vertical, condescendant et manipulateur. Les abstentionnistes ont dû le remarquer.

* voir lexique p.11

(1) Voir notre article « *Un beau bondage d'opinion* » dans Le Petit ZPL#17



RADINERIE DÉPARTEMENTALE

A skip les comptes du 91, en ce moment ils ressemblent vachement à ceux des français-es les plus précaires vers la fin du mois. Donc comme tout le monde, le Conseil Départemental de l'Essonne, a décidé qu'il est temps pour les dépenses de faire un régime et de serrer la ceinture sur les aides « *facultatives* » (1).

Au tableau de chasse on peut notamment citer le forfait Amethyste, forfait de transport en Île-de-France, à tarif bas pour les personnes handicapées, les anciens combattants et les personnes âgées à faibles ressources. En Essonne, les tarifs allaient de 25 à 156 € en 2024. Ils sont passés en 2025 de 100 à 300 €. Sacrée économie par bénéficiaire, mais pour quelles économies réelles en bout de course ? En 2023, les aides pour les cartes Amethyste et les chèques taxi (2) représentaient 5,3 millions d'euros soit 0,3 % du budget total du département. Dommage pour les personnes âgées, les personnes handicapées et les anciens combattants, François Durovray, président du Conseil Départemental, n'a pas eu le temps de trouver avec l'éphémère ministre délégué aux transports François Durovray d'autres pistes pour maintenir les tarifs précédents...

(1) C'est une aide que le département est bien gentil de te filer parce qu'il est pas obligé mais qui, quand tu en bénéficies, te paraît sacrément nécessaire.

(2) Chèque taxi, une autre aide sociale à la mobilité, qui lui, a juste été purement supprimé en 2025.

T12, TRAM À DOUILLES

Petit retour en arrière : décembre 2023. Valérie Pécresse et ses huiles viennent pour graisser la mécanique, le T12 c'est super, le T12 ça roule, le T12 « *c'est un transport fiable et moderne* » (1). La modernité est de mise : trains tout neufs, gares fraîchement construites ou rénovées. On y trouve des écrans, des prises USB, des QR codes, des bornes pour acheter son ticket et... en cas d'urgence, ne cherchez pas d'agents en gare, le présentiel c'est has-been.

Par contre, pour la fiabilité c'est pas trop ça : manque de trains et de personnel, pannes matérielles, ascenseurs installés mais pas mis en service (2). Des élu-es et des usager-es ont donc interpellé Île-de-France Mobilités et Transkeo (3), la société qui exploite le T12, pour demander des correctifs : embauche de personnel, information sur les annulations de train, etc.

Mais en attendant le mal est fait : vous vouliez peut-être être écolo mais une fois arrivé-e 3 ou 4 fois en retard au boulot ou à l'école, dur de ne pas vouloir (re)prendre un autre mode de transport. Et malgré la fréquence des trains qui s'est améliorée et la campagne de remboursement lancée, pas sûr que vous vouliez retenter tout de suite l'expérience. La date de mise en service n'aurait-elle pas pu être décalée ? Ou a minima et temporairement

une « *offre de transport adaptée* » (4). Si, probablement, mais la mise en concurrence oblige les opérateurs à faire au plus rentable. Et il est plus rentable de faire rouler les trains qu'il faut lancer des campagnes de remboursement. C'est comme ça qu'on se retrouve avec une charrue mise en place par des bœufs. Mais à trop chercher la rentabilité au détriment des usagers, Transkeo, exploitant du T12, a réussi l'exploit de perdre en moins d'un an son contrat d'exploitation. Et c'est comme ça que la filiale de filiale de filiales de la SNCF (parce qu'une bonne mise en concurrence, ça commence en interne) va laisser sa place en décembre 2025 à RATP Cap, filiale du groupe RATP qui exploite actuellement les bus de l'agglomération (5), vous vous rappelez ? Pour les usagers, c'est peut-être pas encore la fin de la galère.

(1) Mme Pécresse, sur un réseau social.

(2) Pour rappel, la loi de 2005 sur l'égalité des chances impose l'obligation d'accessibilité des services publics, dont les transports en commun, avec comme date limite 2015.

(3) change.org, « *Mme Pécresse, remettez sur les rails le T12 express* »

(4) Ou, dans le jargon des transports : « *On avait pas les moyens, du coup vous n'aurez que 2 trains sur 3* »

(5) Voir le ZPL#16



É D A U L I É R E S



DÉLAIS ALLONGÉS, DROITS ÉTRANGLÉS : TEMPS DURS À LA PRÉF' DES COMMENTAIRES RACISTES UN MOIS SUR LE MUR DU MAIRE

À l'appel du collectif Exilés91 (l'ASTI des Ulis, la Cimade IDF, la CGT Essonne, la LDH 91, SNL Essonne et autres assos) une centaine de personnes se sont rassemblées, devant la préfecture d'Évry, ce mercredi 16 octobre 2024, pour dénoncer la traitement indigne que subissent les étrangers dans leurs démarches administratives.

LE TOUT NUMÉRIQUE À LA PRÉFECTURE DE L'ESSONNE...



ACCUSÉE DE NE PAS ACCUSER RÉCEPTION. LA PRÉF RÉPOND :



Qu'est-ce qui va pas à la préf ?

Sans doute plein de trucs, obtenir un papier d'une administration c'est jamais facile. Mais là on parle des démarches concernant les personnes étrangères.

À la pointe de la technologie, la préfecture a opté pour tout dématérialiser. Donc, pour renouveler son titre de séjour ou faire une première demande, il faut déposer un dossier sur internet. Ça peut paraître plus facile que se pointer à la préf à 5h du mat (voire la veille) pour faire la queue. Mais pour celles qu'ont pas d'ordinateur ? Ceux qu'ont pas internet ? Pas de scanner ? Si on parle pas bien français ? Qu'on est pas habitué-e à l'informatique ? Pas de problème, la préf a pensé à tout : il y a le PAN (point d'accès numérique). Mais pour accéder à cet accès numérique, il faut prendre RDV et remplir un formulaire... sur internet. Et PAN, t'es mal barré.

Ensuite, ceux qui ont réussi à déposer un dossier, sont censés recevoir un récépissé, un accusé de réception, quoi. Sans ce sésame, la personne ne peut pas prouver aux flics, qui contrôlent sans cesse au faciès, qu'elle est dans les clous administrativement. Elle ne peut pas prouver être à jour de ses démarches administratives. Ça peut donc entraîner la perte de l'emploi, l'arrêt de la formation, la perte des droits sociaux, des allocations, etc. Pas fun.

Eh bah certain-es attendent ce récépissé depuis plus de 2 ans.

On pourrait penser qu'accuser réception, c'est la moindre des choses pour une administration. L'étymologie de récépissé, c'est « ayant reçu », c'est pas un truc de ouf non plus. Et au-delà de la moindre des politesses, la loi l'oblige. Maître Grégoire Hervet rappelle (1) la loi « toute demande de titre de séjour ou de renouvellement de titre de séjour doit donner lieu à la délivrance d'un récépissé qui autorise la présence de l'étranger sur le territoire français le temps de l'instruction de sa demande ».

Avant on pouvait trouver ce type de slogan : « régularisation de tous les sans-papiers ». Il y a trois ans, c'était « rendez-vous nos rendez-vous » car il était devenu impossible d'en obtenir un. Maintenant, c'est « SVP, accusez réception ». Peut-être que la préf veut pas faire de Réception un bouc émissaire ?

Alors c'est vrai, certain-es ont de la chance et obtiennent un récépissé. Mais c'est tout : pas moyen de savoir où en est leur dossier. Comme une association nous l'a dit là-bas : « la plupart restent sous récépissé deux ou trois ans ».

Et après toutes ces péripéties, obtenir un titre de séjour ou son renouvellement est loin d'être gagné ! Parfois, c'est pas seulement une réponse négative qu'ils reçoivent, mais une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF, voir notre encart). Dans les deux cas, la personne devient illégale sur le territoire français et risque d'être enfermée dans un CRA (2), c'est-à-dire dans une prison pour étrangers, parfois pendant trois mois (tant que Retailleau ne fait pas des siennes, sinon ça risque d'être plus...). Voilà comment des gens qui travaillent, payent leur loyer et impôts, se retrouvent en prison avec le risque de se faire expulser, sans avoir rien fait de mal.

Avec des PAF et des PAN, espérons que tout s'arrange

Vers 16h, une délégation, constituée des différentes associations et d'avocats, va porter des revendications. D'abord, obtenir des réponses aux demandes de titres dont la plupart n'ont pas été traitées depuis janvier 2022. Ensuite, le traitement des dossiers des personnes sous récépissé, en attente depuis parfois plus de trois ans.

Du côté de la préfecture, c'est la directrice DIMI (direction de l'immigration et intégration) qui reçoit la délégation. Elle assure que la priorité est de rattraper le retard ! Mais avec le même effectif, sans moyens supplémentaires. Ah si, pour décharger les agent-es, la PAF (police aux frontières) sera chargée de la détection des faux documents.

Circulaire Retailleau : ennemi public

Voilà où ça en est à la préfecture de l'Essonne, pas sûr que ce soit beaucoup mieux ailleurs. En tout cas, l'actuel ministre de l'Intérieur a demandé dans sa circulaire du 28 octobre 2024 aux préfets de s'impliquer personnellement pour « la reprise du contrôle de notre immigration ». Ça veut dire quoi ? On sait pas trop, mais dans la circulaire ça cible beaucoup les « étrangers qui menacent l'ordre public ». Mais qui décide ce qui est menaçant pour l'ordre public ? Notre police républicaine bien connue pour être au-delà de tout soupçon niveau racisme, xénophobie, neutralité politique avec l'extrême droite ? Super, tout devrait bien se passer alors.

(1) Voir consultation.avocat.fr/blog/gregoire-hervet
(2) Voir nos articles sur les CRA, lepetitzpl.zpl.zone

« Luttons, chaque jour, contre l'antisémitisme, le racisme et la haine sous toutes leurs formes ». C'est ainsi que Lasteyrie conclut sa publication commémorant la libération d'Auschwitz-Birkenau, le 27 janvier (1). À l'heure où les discours et discriminations racistes prolifèrent (2), il peut sembler rassurant de lire un tel engagement du président de l'agglomération. Lasteyrie s'applique-t-il à lui-même cette formule de la lutte quotidienne ?

Manifestement non. Le 8 février, il publie, sur le même réseau, un message de compassion après le meurtre de Louise, collégienne d'Épinay-sur-Orge, survenu la veille. Quand le maire de Palaiseau publie ces lignes, nul ne connaît l'identité du criminel. Pourtant, parmi les abonnés de l'écu, certains fins limiers croient pouvoir déterminer son « origine ». Six messages racistes figurent parmi les commentaires. Plusieurs personnes s'en émeuvent et signalent au maire la présence de propos xénophobes sur son mur. Aucune réaction.

Le 14 février, constatant que ces commentaires n'ont pas été supprimés, Mike Strachinescu, journaliste indépendant, publie une chronique dans laquelle il interpelle directement Lasteyrie (3). Il publie les copies d'écran des propos, qualifie l'inaction de l'écu de « lourde faute politique et morale », et rappelle la jurisprudence : une personnalité peut-être condamnée si elle héberge sur sa page publique des propos à caractère raciste (4).

Sur cette publication, seuls deux élus locaux de la majorité municipales interviennent. M. Fayed inverse les responsabilités. Selon lui, c'est M. Strachinescu qui « récupère » le drame et en « profite pour propager la haine » ! Il ajoute, ignorant le droit, que le maire n'est pas responsable des commentaires sous sa publication et conclut que le lanceur d'alerte devrait avoir « honte d'agir de la sorte ». Quel larbinisme* ! M. Grumbach affirme de son côté qu'il est absurde de penser que Lasteyrie laisse sciemment passer des commentaires racistes. La suite des événements ne lui donnera pas raison. Aucune élu-e d'opposition ne participe à la discussion.

Mike Strachinescu contacte le maire et son cabinet, pas de réponse. Il signale ces commentaires à SOS Racisme et la ligue des droits de l'homme. Les deux assos adressent un courrier recommandé à l'écu (5), lui indiquent que ces commentaires xénophobes relèvent de l'injure publique à caractère racial, lui rappellent la responsabilité éditoriale de sa page et ajoutent qu'à défaut de réaction de sa part, les faits seraient signalés au procureur.

Le 10 mars, Mike Strachinescu publie une nouvelle chronique sur le groupe « tu sais que tu

viens de Palaiseau... ». Il rappelle la chronologie des faits, l'absence de réaction du maire depuis un mois, la nature répréhensible des commentaires, le courrier des associations antiracistes (6).

Enfin, les élu-es d'opposition se positionnent, condamnent les propos et enjoignent le maire à les effacer. Un communiqué des « forces unies de la Gauche Palaisienne » est publié illico (7). Tous les propos racistes disparaissent le jour même, sans commentaire. Les élu-es de la majorité, habituellement prompt-es à défendre leur leader, optent pour le silence. Quant à M. Lasteyrie, il ne communique pas sur le sujet, ne publie aucune excuse, ne concède aucune indifférence, faute ou négligence, il enterre l'affaire.

Il aura donc fallu plusieurs alertes de ses abonnés, deux articles d'un journaliste indépendant, l'intervention de deux associations antiracistes, un communiqué et des critiques publiques des oppositions pour que Lasteyrie daigne effacer de son mur, un mois après les premières alertes, des propos ouvertement racistes. Vous pouvez désormais relire la première phrase de cette brève et méditer sur l'inconsistance des formules qui n'engagent à rien.



* Voir lexique p.11

(1) Publication publique sur Facebook
(2) Voir le rapport annuel 2023 de la CNDH
(3) Publication du 14 février sur le groupe « Tu sais que tu viens de Palaiseau quand... »
(4) Arrêt de la cour européenne du 15 mai 2023 : CEDH, AFFAIRE SANCHEZ
(5) Courrier daté du 25 février, signé par Dominique SOPO président de SOS Racisme et Nathalie TEHIO présidente de la LDH
(6) Publication du 10 mars sur le groupe « tu sais que tu viens de Palaiseau quand... »
(7) Voir le site cepal91120.org

UNE O.Q.T.F, KESAKO ?

Une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) est une décision prise par la préfecture qui, comme son nom l'indique, vous oblige à quitter la France. Cette mesure administrative est remise à des personnes « notamment en cas de refus de délivrance de titre de séjour ou de séjour irrégulier en France » (1). Être sous OQTF ne signifie donc pas être dangereux pour la société. Il semble important de préciser cela à l'heure où les amalgames entre « personnes sous OQTF » et « dangereux criminels » vont bon train.

La préfecture peut aussi délivrer des OQTF lorsque la personne représente une « menace à l'ordre public ». Mais la notion de menace à l'ordre public n'est pas définie, ce qui laisse

une marge d'appréciation trop importante à l'administration. À géométrie variable, cette notion est aujourd'hui interprétée de manière large en lien avec une conjoncture politique extrêmement répressive.

Un exemple : une personne titulaire d'un titre de séjour pour soin se rend à la pharmacie. Le pharmacien pense que son ordonnance est un faux document et appelle la police. Le médecin qui a émis l'ordonnance confirme qu'il s'agit d'un vrai. Trop tard, une OQTF est déjà prise, le titre de séjour est retiré, cette personne, gravement malade est considérée comme une « menace à l'ordre public ».

(1) <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18362>



MOBILISATIONS LOCALES ET NEUTRALISATION DU « CHOC DES SAVOIRS »

par Peter Marker

Au printemps dernier, des grappes de banderoles ont fleuri sur les grilles des collèges de Palaiseau et d'ailleurs. Le motif de la mobilisation : l'annonce de la réforme dite du « choc des savoirs » de M. Attal, alors ministre de l'Éducation nationale. Que s'est-il passé et qu'en est-il quelques mois plus tard après que la réforme a été annulée.

La mobilisation

Tout remonte donc au printemps 2024. Dès le mois de mai, des réunions d'information sont organisées dans les MJC de Palaiseau (le 3 mai) et Villebon (le 27 mai) par les profs et les syndicats de parents d'élèves pour informer les familles des effets de cette réforme et sa mesure phare* : les groupes de niveaux en classe de 6e et 5e en français et en maths. Ce sont aussi le risque d'emplois du temps infernaux pour les élèves, avec, à la clé, des problèmes de disponibilité de salles de classes. « Dans l'état actuel, cette réforme génère des difficultés d'organisation importantes très concrètes dans les trois collèges de Palaiseau » explique une prof.

« Notre objectif premier était d'informer les familles le mieux possible sur la réalité concrète de cette réforme » nous dit une représentante syndicale. Elle insiste « Ce qui était important, c'était d'avoir une communication harmonisée sur l'ensemble des collèges de la ville, on s'est mis à fonctionner en réseau pour voir comment on gérerait tout ça localement. Ça nous a permis d'échanger et trouver des idées ». Ainsi, les familles ont rapidement compris les enjeux et rejoint le mouvement de manière assez spectaculaire. Profs des collèges et Fédé de parents d'élèves ont été particulièrement inventifs dans leur modes d'action.

Côté familles, des goûters ont été organisés à la sortie des écoles primaires pour sensibiliser les familles d'élèves de CM2 directement concernés. On a discuté avec les parents qui tractaient devant l'école Caroline Aigle à Palaiseau; tous-tes ont exprimé leur inquiétude et leur opposition à la réforme. Les familles ont aussi intégré des formes de luttes importées de Seine-Saint-Denis (93), avec des journées « Collège désert ». Effet garanti : le 25 avril, plus de 600 élèves absents sur 650. Sur Palaiseau, au collège Bara, vingt seulement étaient présents sur un total de plus de 420 élèves. Le 16 mai, au collège César Franck, 96 % des élèves étaient aux abonnés absents. Et les chiffres sont similaires pour nombre de collèges de l'Essonne mobilisés ce jour-là. À Sainte-Geneviève des Bois, Savigny-sur-Orge, Chilly-Mazarin, Athis-Mons, le taux d'absentéisme oscillait entre 85 % et 99 %.

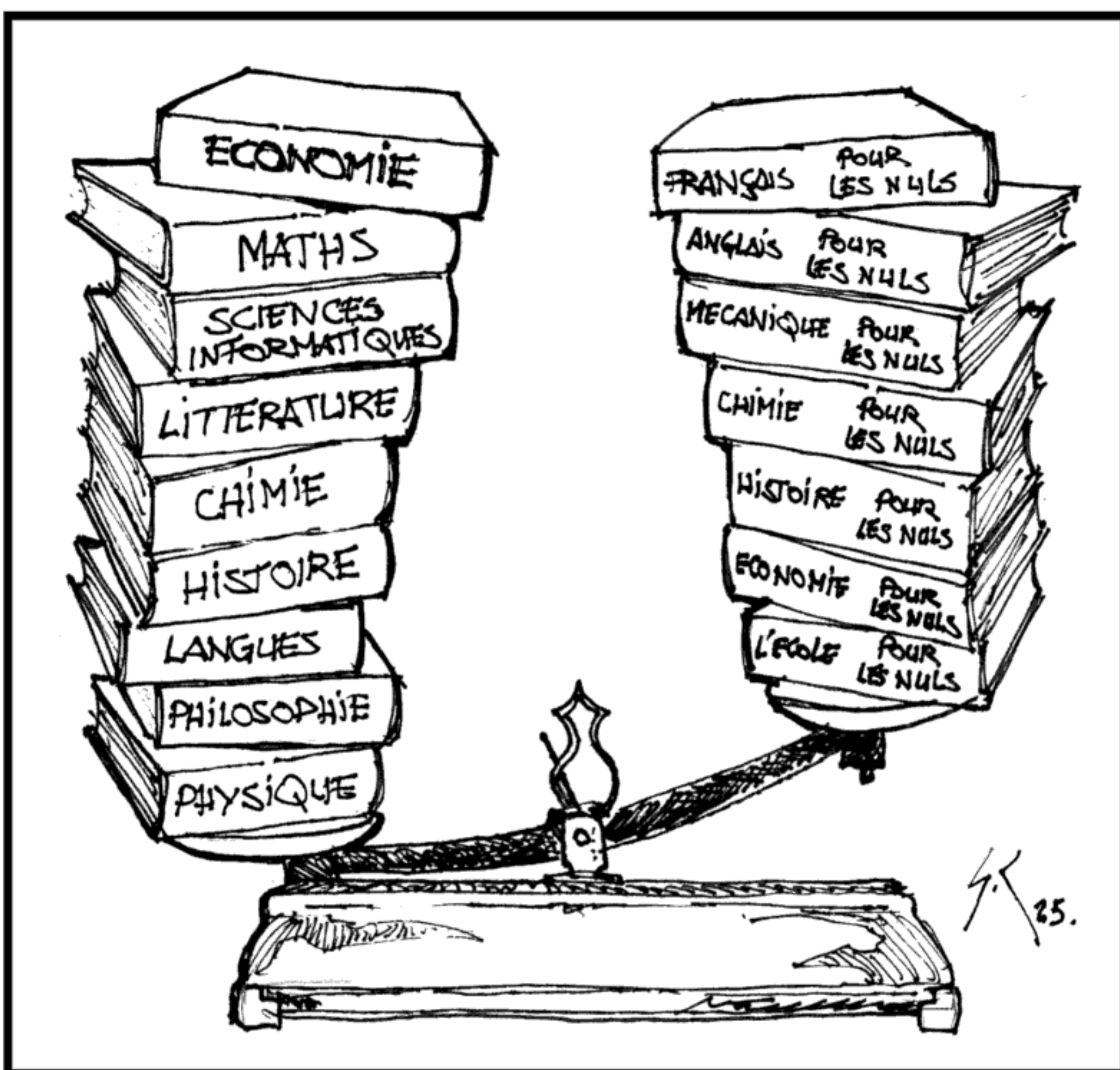
Côté prof, la bataille se mène aussi sur le terrain de la loi. Un des leviers porterait sur le fait que la réforme a été imposée par décret. Or, au-dessus des décrets, il y a le Code de l'éducation et son fameux article R421-2. Cet article dit que les conseils d'administration des collèges sont autonomes pour l'organisation en classes et groupes, l'emploi des heures d'enseignement une fois les obligations réglementaires satisfaites.

« L'enjeu maintenant pour nous, c'est de construire un projet pédagogique qui fasse consensus entre nous et les fédérations de parents d'élèves pour apporter quelque chose de mieux à nos élèves et que nous pourrions faire voter en conseil d'administration » témoigne une enseignante. Dans la réalité pourtant, c'est pas évident d'utiliser ce levier pour « effacer » la réforme : plusieurs représentants syndicaux craignent que les collèges récalcitrants voient leurs moyens diminués par le rectorat.

En réalité, les groupes de niveaux, c'est une vieille idée déjà expérimentée en France en 1983, du temps de la gauche méditerranéenne (1). L'évaluation de l'expérience de 1983 est assez claire : c'est nul, nul, nul de différencier sur la base unique des résultats des élèves (2). Pour différencier efficacement, il faut s'intéresser aux rythmes d'apprentissage, varier les types d'activités proposées aux élèves et intégrer des pratiques pédagogiques dans la formation des ensei-

élèves de plusieurs classes (chaque classe accueille 26 à 30 élèves), « ce qui crée des conditions d'enseignement plus favorables » selon un enseignant d'un collège de Palaiseau. D'autres collèges ont créé des groupes de soutien renforcé pour une quinzaine d'élèves, quand le reste de la classe travaille à 20.

Selon les syndicats, au niveau national, seul un tiers des collèges a effectivement mis en place des groupes de niveaux. Si cela limite sérieusement la casse qu'aurait pu générer la réforme, les disparités d'un collège à l'autre, cette issue met un coup de canif au caractère « national » de l'Éducation nationale ; censée garantir l'égalité des chances via des modalités pédagogiques communes.



La réforme késako ?

En pratique, cette réforme pose plusieurs problèmes. D'abord, elle rime avec joli tri sélectif des élèves à l'entrée en 6e qui « d'après les inspecteurs d'académie serait effectué sur la base des livrets scolaires et des résultats aux tests de positionnement effectués en début de 6e » indiquent des enseignant-es.

Et ça, le tri des élèves, c'est pas vraiment du goût des équipes pédagogiques. Des représentants syndicaux nous disent : « c'est en totale contradiction avec tout ce que nous essayons de faire, depuis des années, en assurant une vraie mixité sur tous les plans : filles/garçons bien sûr, on mélange aussi dans les classes des élèves qui ont des options différentes et bien sûr, une mixité de niveau ». Et c'est pas pour rien.

Lors des réunions d'information, les profs ont bien expliqué « les effets Golem* et Pygmalion » que ce genre de tri induit. En gros, le résultat est que les élèves identifiés « pas bons » se découragent et leur niveau stagne ou baisse quand les « bons » prennent confiance et progressent encore plus. Et cela, dans un contexte bien connu des pouvoirs publics : les enfants issus de classes sociales favorisées réussissent déjà mieux que les autres. En 2020, l'Insee indique que cette différence s'observe dès l'école primaire, puis durant tout le parcours scolaire et fatalement sur le niveau de diplôme à la sortie du système éducatif.

gnants (ce qui n'existe plus vraiment aujourd'hui). Les groupes de niveaux, parfois rebaptisés groupes de besoins (lol), sont donc fondés sur des données peu fiables.

Dans un contexte où l'État a supprimé près d'un milliard de crédit pour l'Éducation nationale (3), le deuxième problème est d'ordre financier. En effet, créer des groupes de niveaux, ça nécessite plus d'heures de cours, avec plus de profs. Avec ces coupes budgétaires, les collèges ne vont pas pouvoir couvrir le surcoût induit par la création des groupes de niveaux.

Pour couronner le tout, la réforme n'était accompagnée d'aucun contenu pédagogique comme nous l'ont expliqué des enseignant-es à Palaiseau, Villebon et Bures. Il s'agit uniquement de trier les élèves, ce qui a été refusé par le syndicat majoritaire des chefs d'établissement.

Et depuis la rentrée ?

De fait, hormis le collège Juliette Adam à Bures-sur-Yvette nous n'avons pas connaissance de collèges du secteur qui ont utilisé leur conseil d'administration pour s'asseoir sur la réforme. Des groupes de travail ont donc été créés en français et maths en 6e et en 5e. Dans les quatre communes où nous avons enquêté, les modalités sont assez différentes. Certains ont créé des groupes d'une vingtaine d'élèves, en regroupant aléatoirement des

Partout, cela a provoqué la disparition d'heures d'enseignement dédoublé en langues vivantes, en techno

Et c'est pas tout. Partout, la mise en place de ces groupes a provoqué la disparition d'heures d'enseignement dédoublé en langues vivantes ou en techno. Une enseignante en section UPE2A (4) nous informe que, bien sûr, là où ces sections existent, elles ont servi de variable d'ajustement : disparition d'heures de remédiation, élèves allophones sortis du dispositif pour rejoindre les groupes de niveaux, etc.

Comment toutes ces modalités locales de mise en place seront comparées ? Pas évident que le rectorat se saisisse de la question. Si les groupes de niveaux existent encore en septembre 2025, il faudra espérer que les réseaux constitués lors de l'opposition à la réforme continuent de fonctionner pour comparer les pratiques. À supposer que toute cette mobilisation des équipes enseignantes ne bute pas sur l'amateurisme de nos ministres.

En effet, le 28 novembre 2024, le conseil d'État (saisi par des syndicats et des particuliers) a tout simplement annulé l'arrêté du 15 mars 2024 portant sur l'instauration des groupes de niveaux – askip il faut un décret du Premier ministre, un arrêté ministériel ne suffit pas.

Finalement, entre les mobilisations locales et leurs relais nationaux, on dirait bien que cette réforme a été neutralisée au moins provisoirement.

* voir lexique p.11

(1) Voir ina.fr sur l'expérimentation des années 1980
(2) Pour un collège démocratique : rapport au ministre de l'Éducation nationale. Louis Legrand. La Documentation française, Paris, 1983.

(3) L'arrêté du 26 janvier 2024 annulant 285 millions d'euros de crédits est vite suivi du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de 691 millions d'euros pour l'Éducation nationale.

(4) UPE2A pour Unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés, voir Le Petit ZPL#17



À L'ÉDUC' NAT'



LYCÉE CAMILLE CLAUDEL PALAISEAU CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE DE SECONDE, LES ÉLÈVES SE MOBILISENT

Le 6 février 2025, dès 7h, poubelles et barrières sont installées devant les deux entrées du lycée Camille Claudel à Palaiseau condamnant l'accès à l'établissement. Lycéennes et lycéens, soutenus par l'équipe enseignante, se rassemblent pour dénoncer « des coupes budgétaires sur Camille Claudel seulement ». La situation est toute différente au lycée international de Palaiseau Paris-Saclay (LIPPS) situé à proximité où les « moyens ne cessent d'augmenter ». Les cours ont été annulés le jeudi et le blocage reconduit le lendemain.

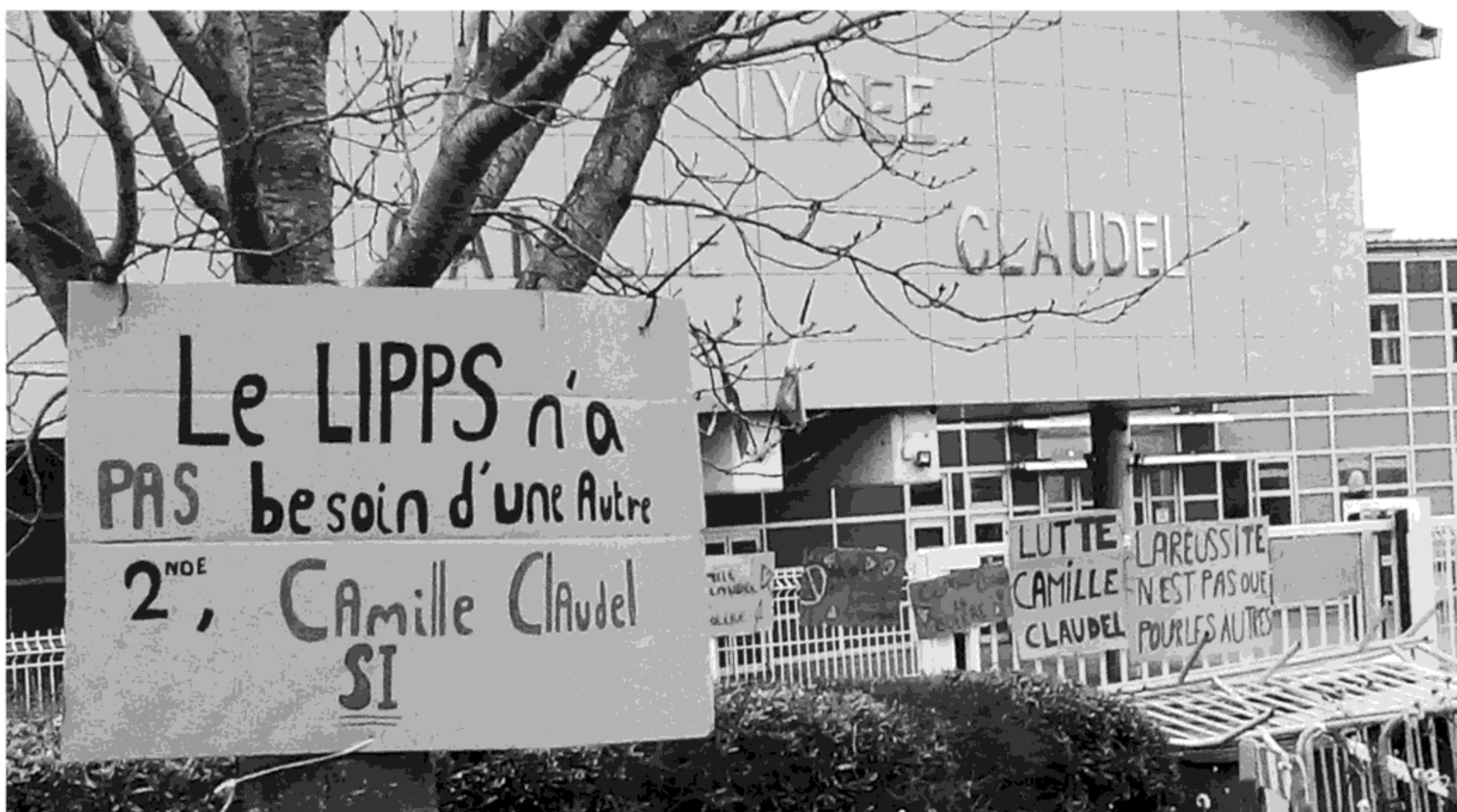
On se souvient qu'en 2022, une mobilisation avait déjà eu lieu contre la suppression de deux classes, de deux postes de professeurs. Les enseignantes craignaient des classes avec plus de 35 élèves, la perte de spécialités et d'heures d'aide aux devoirs (voir notre reportage Blocus lycée Camille Claudel du 21 janvier 2022).

Suite à ce mouvement (nuit au lycée, blocus et manifestation dans Palaiseau), la Rectrice d'alors, Mme Charline Ravenelle avait fait plusieurs promesses nous raconte une professeur d'anglais : « on nous a promis le maintien de 6 classes par niveau, avec une priorité donnée à Camille Claudel dans l'hypothèse d'ouverture de nouvelles classes ».

**35h, c'est un quota horaire,
pas un nombre d'élèves par classe**

Aujourd'hui, le projet est d'ouvrir une Seconde et fermer une Terminale. Les lycéen·nes s'y opposent fermement : « déjà qu'actuellement, les classes de spécialités sont saturées, on est 34 en maths, 32 en SES, donc imaginez avec une classe en moins ce que ce sera à la rentrée prochaine ! » nous raconte Emma, déléguée de classe. Et ce n'est pas tout « on s'inquiète d'autres conséquences comme l'impossibilité de maintenir l'effectif des cours de langues à 24, comme le préconise le Code de l'éducation, idem pour les demi-groupes de classe en seconde et première. Ça concerne aussi la perte d'heures d'aide aux devoirs, de la prépa Sciences Po ». À titre de comparaison, en Terminale, au LIPPS on compte 31 à 32 élèves et à Vilgénis (Massy) pas plus de 27. Une professeure précise que « on nous ferme une Terminale à deux élèves près, cela aurait pu être évité de manière assez simple, c'est un choix politique du Rectorat. En même temps on nous ouvre une seule seconde alors qu'on était en capacité d'en accueillir une deuxième. Mais non, là encore le Rectorat choisit de l'octroyer au LIPPS et pourtant ils manquent déjà de salles là-bas ».

**Le Rectorat donne plus
de moyens à des gens qui ont
déjà les moyens.
Que vont devenir les élèves
moins bons ?**



Le LIPPS n'a pas besoin, Camille Claudel si

Élèves et professeurs dénoncent également la politique générale du Rectorat qui continue à privilégier le LIPPS. Éthan s'indigne « on leur rajoute une seconde et leur budget est en hausse alors que c'est un lycée élitiste où on rentre sur dossier. En fait le Rectorat donne plus de moyens à des gens qui ont déjà les moyens. Que vont devenir les élèves moins bons ? Actuellement, Camille Claudel permet d'intégrer tout le monde et d'étudier dans de bonnes conditions ».

Sciences Po, c'est pas que pour les boubourges

Globalement, élèves et profs expriment leur sentiment que le lycée international est largement priorisé par le Rectorat. Conçu pour accueillir 12 classes de seconde, cet établissement en partenariat public-privé doit satisfaire à certaines obligations et justifier de la dépense d'argent public qu'a coûté sa construction (voir *Le Petit ZPL* #12) en aspirant les projets, profs et moyens. « Ils nous ont piqué le concept de prépa sciences po à caractère social, réservé aux élèves boursiers » regrette une professeure « cela met en danger notre propre prépa ».

Dernière promesse de 2022 non tenue : plus de stabilité de l'équipe de direction. Et pourtant « c'est le turn-over permanent » lâche une prof. Ainsi, l'actuel proviseur n'est pas titulaire de son poste, il sera certainement ailleurs l'an prochain. Idem pour l'adjointe qui est une CPE (conseillère principale) d'éducation qui fait fonction de.

Interrogé sur le mouvement en cours, le proviseur en poste semble bien éloigné des préoccupations pédagogiques de ses équipes. Il nous répond, laconique : « ça ne dépend pas de moi, je n'en pense rien en tant que proviseur, ce n'est pas mon rôle. » On lui demande alors la raison de sa présence parmi les élèves « la sécurité, la sécurité, la sécurité ». On comprendra que cela signifie veiller à ce que les élèves ne dégradent pas et que tout rentre dans l'ordre rapidos. D'ailleurs, il propose gentiment aux élèves d'aller se réchauffer à l'intérieur, personne ne tombe dans le piège une élève crie dans le mégaphone « personne ne rentre à 10 heures ». Le lendemain rebelote.

Finalement, la mobilisation a porté ses fruits, le lycée récupéré ses classes de Seconde. Pour la rentrée prochaine, tout du moins !

INRIA : Institut Neutralisé Renonçant à son Indépendance et à l'Antifascisme

Askip, y'a des chercheurs qui aiment bien nous lire sur le plateau de Saclay, notamment à l'INRIA (officiellement, c'est l'Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique, rebaptisé en 2021 Institut National de Recherche en sciences et technologies du numérique, allez savoir pourquoi).

Askip, y'a un ou deux chercheurs de l'INRIA qui aiment tellement lire *Le Petit ZPL* qu'ils ont voulu partager le #17 avec leurs collègues, au coin café.

Askip, le coin café pour les chercheurs, c'est hyper important. Askip, y'en a un qui a pas aimé qu'un numéro du *Petit ZPL* traîne au coin café. Il l'a donc fait disparaître « car le *Petit ZPL* n'est pas neutre ».

C'est pas faux de dire que *Le Petit ZPL* est souvent grinçant mais quand même, l'essentiel du numéro 17 portait sur le racisme et l'antifascisme. Plutôt inquiétant que de telles saillies soient invisibilisées dans un institut de recherche.

Afin de mieux mesurer la « neutralité* » de l'INRIA rappelons que cet institut se fait désormais appelé Inria, sans article, comme une marque déposée - pas vraiment neutre comme mouvement sémantique. Son P.D.G. aime à le présenter comme « le bras armé de l'État pour la souveraineté numérique » (le vocable militaire, c'est toujours le signe de la neutralité, hein).

Rappelons aussi que cet institut communique beaucoup (trop ?), notamment via des prestations commandées en 2021 à l'agence Havas (1) - une agence très très neutre, dirigée par le fi-fils à Bolloré, qui lui a concocté un plan de comm très très neutre, lui aussi, identifiant les « gentils » médias et les « méchants » comme *Le canard Enchaîné*, *Mediapart*, *Cash Investigation*, *Le Petit ZPL* (non, c'est une blague) ou des médias d'appui, fleurons du journalisme « neutre » que sont Brut et Konbini. Qui se souvient également que c'est à l'INRIA qu'on doit l'application StopCovid (2), rebaptisée TousAntiCovid (grand flop

national, le Minitel a été plus utilisé haha), malgré les fortes réserves émises par ses chercheurs sur les choix techniques. Enfin, tout récemment, l'INRIA a renforcé ses liens avec le Ministère des Armées (3) - probablement pour renforcer sa neutralité - malgré une contestation forte en interne (4). Bah, nous on encourage les chercheurs de l'INRIA à mettre plein de *Petit ZPL* partout dans leurs couloirs, à ne pas se laisser faire par les dérives de leur institut et à expliquer à leur collègue qui aime pas notre torchon qu'en électricité, le « neutre » tout utile soit-il, reste toujours avec un potentiel électrique nul.

* Voir lexique p.11

(1) arretsimages.net

(2) attention-stopcovid.fr

(3) defense.gouv.fr

(4) comp.collectif-inria.fr

LE TROUBLE JEU DE GDL

D'ici 2030, treize communes de l'agglomération Paris-Saclay devront renouveler leurs contrats de distribution d'eau potable (1). Dans un contexte où de plus en plus de collectivités publiques cherchent à reprendre la main sur la gestion de l'eau potable (2), c'est une opportunité historique pour notre agglomération de passer en régie publique. Pourtant, M. de Lasteyrie, président de l'agglomération Paris-Saclay (CPS), maire de Palaiseau, mais aussi vice-président du Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif) navigue entre deux eaux. Explications.

Eau pas publique

Depuis des décennies, le service de l'eau est délégué au privé, via les « délégations de service public » ou DSP. Sur l'agglomération Paris-Saclay, comme dans la très grande majorité des collectivités du sud francilien, deux multinationales se partagent le gâteau : Suez en tête suivie de Veolia. En Essonne, Suez remporte, traditionnellement, le marché dans la quasi totalité des communes et intercommunalités.

Veolia (ex Générale des eaux) jouit de la délégation du plus grand service public d'eau (3) de France et d'Europe : le Syndicat des Eaux d'Île-de-France, le Sedif (4). Cinq communes de l'agglomération Paris-Saclay en sont membres - Igny, Palaiseau, Massy, Verrières et Wissous.

Quant à Suez (ex Lyonnaise des eaux), elle profite d'une double situation de monopole car elle intervient aussi bien dans la production et transport de l'eau que dans sa distribution. Ainsi, Suez revendique la propriété des usines de potabilisation de Morsang-sur-Seine, Vigneux et Viry-Châtillon. C'est, dans le jargon, le R.I.S.F. : Réseau Interconnecté Sud Francilien. Le RISF correspond aux usines de production d'eau potable et au réseau de transport.

Cette situation de monopole oblige la très grande majorité des collectivités à acheter l'eau à un tarif imposé, bien plus élevé que le coût de production. En 2005, cet abus de position dominante de Suez a été dénoncé par le Conseil national de la concurrence.

À nous la régie autonome ?

En réaction, des collectivités locales et communautés d'agglomération franciliennes décident de s'associer pour reprendre la main sur la gestion de l'eau en créant des régies ou des syndicats autonomes (5). C'est le cas du syndicat mixte Eau du Sud Francilien (SESF), créé en janvier 2023 (6), dans le but de négocier avec Suez afin de « se réapproprier les ouvrages [le RISF], faire baisser les tarifs et assurer une maîtrise entièrement publique » de l'eau, une « ressource essentielle aux populations ».

Le syndicat décide d'abord, de plafonner le prix à 0,50 €/m³. Jusqu'à lors facturé 0,73 €, Suez faisait une sacrée marge. En parallèle, des négociations ont lieu avec la multinationale en vue de la restitution au domaine public du RISF. Enfin, trois communes membres (7) ont saisi la commission de la concurrence pour abus de position dominante. Et l'agglomération Paris-Saclay dans tout ça ?

Paris-Saclay et GDL se mouillent pas

Son président, M. de Lasteyrie choisit le statut d'observateur. En gros, Paris-Saclay n'est pas adhérente au SESF, ne participe pas aux délibérations mais « soutient » les démarches pour négocier avec Suez (8). M. Escande, ancien élu communautaire, le regrette « la CPS aurait dû aller plus franchement dans le SESF, son appui franc et massif aurait été très important [mais], ses services, président et bureau des maires ont préféré rester un pied en dehors de façon à minimiser les risques juridiques ». À savoir, l'éventualité que le syndicat Eau du Sud perde son bras de fer et que les collectivités se voient obligées de dédommager Suez. En effet, cette dernière exige 400 millions d'euros pour la restitution des installations, pourtant déjà largement amorties (voir p.7).

Il s'agit de choisir entre une politique publique de l'eau ou la délégation au privé, au profit de ses actionnaires

Pour Thierry Doulaud, président d'Aggl'eau CPS (9), « adhérer pleinement à ce nouveau syndicat serait une chance historique de se réapproprier la production de l'eau potable sur notre agglomération ».

GDL joue sur deux tabl'eaux

Affichant un soutien timide aux initiatives d'Eau du Sud francilien, M. de Lasteyrie semble en même temps favorable à l'élargissement du Sedif à d'autres communes de l'agglomération. Et donc à Veolia. Depuis au moins 2021, des discussions ont lieu (10) en ce sens et semblent en bonne voie. Ainsi en avril 2025, Saclay et Vauhallan ont ouvert le bal et transféré leur compétence « eau potable » au Sedif.

Or, le problème c'est qu'adhérer au Sedif constitue la quasi garantie de voir s'envoler les chances de reprise publique de la gestion de l'eau. D'abord, « une fois qu'on est membre du Sedif, les conditions pour en sortir sont complexes » souligne M. Doulaud. De plus, « bien que syndicat public, le Sedif est pieds et poings liés à Veolia » explique M. Escande « et l'OIBP est une façon de renforcer ces liens difficilement dissolubles ». En effet, le Sedif et Veolia entendent généraliser cette technologie de purification de l'eau très contestée (voir p.7).



Enfin, « si le Sedif adopte l'OIBP, cela risque de s'imposer comme norme. Ce qui mettrait la pression sur les petites structures et créerait à terme une situation de monopole, pour ceux qui détiennent la technologie » analyse M. Doulaud. Les petites régies publiques n'en ayant pas les moyens se retrouveraient donc contraintes d'adhérer à une structure l'ayant mise en place... comme le Sedif.

Ciao publique

Ce serait regrettable dans le cas où Eau du Sud francilien gagne contre Suez. Car cela priverait les habitants de l'agglomération d'une eau bien moins chère (11). Et interroge sur la décision de Vauhallan et Saclay d'anticiper de cinq années le renouvellement de leurs délégations ? Certains édiles locaux souhaiteraient-ils fermer la porte à toute possibilité de régie publique ?

Ce qui est sûr en tout cas, c'est que des décisions qui engagent sur le moyen et long terme sont prises sans consultation de la population ni même la diffusion d'une information publique transparente. Car il s'agit bien de choisir entre une politique publique de l'eau ou continuer la délégation au privé au profit de ses gourmands actionnaires.

Dans une agglomération dont le président est si prompt à « consulter » de tels choix ne devraient-ils pas être soumis au débat public ?

(1) Ballainvilliers, Bures, Champlan, La Ville-du-Bois, Linas, Monthéry, Nozay, Orsay, Saclay, St-Aubin, Villiers-le-Bâcle, Vauhallan et Villejust.

(2) Toute la filière de l'eau potable est concernée de la production à la distribution, en passant par le transport et l'assainissement.

(3) Veolia est en contrat avec le Sedif qui dessert 4, 8 millions de Franciliens, répartis sur 7 départements.

(4) Créé en 1922 et présidé depuis 1983 par André Santini. Le Sedif délègue depuis des décennies la gestion de l'eau potable à la multinationale Veolia.

(5) Un syndicat des eaux s'occupe de la production. Les régies gèrent la distribution sur leur territoire.

(6) Le SESF regroupe Cœur d'Essonne, Grand Paris Sud Seine - Essonne - Sénart, Val d'Yerres Val de Seine et l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, avec le soutien du Conseil départemental de l'Essonne et de la communauté d'agglomération Paris-Saclay.

(7) Grigny, Evry et Ris-Orangis

(8) En 2024, l'agglomération Paris-Saclay a contribué à hauteur de 60000 euros au syndicat Eau du Sud francilien.

(9) Association loi 1901 qui milite pour un grand débat démocratique sur la gestion de l'eau. Située sur la Communauté Paris-Saclay, elle regroupe des citoyens, associations et partis politiques.

(10) Voir comité du Sedif d'octobre 2021.

(11) Et d'autres avantages encore, voir Le Petit ZPL#10



Archives, contenus exclusifs, anciens numéros : <https://lepetitzpl.zpl.zone>

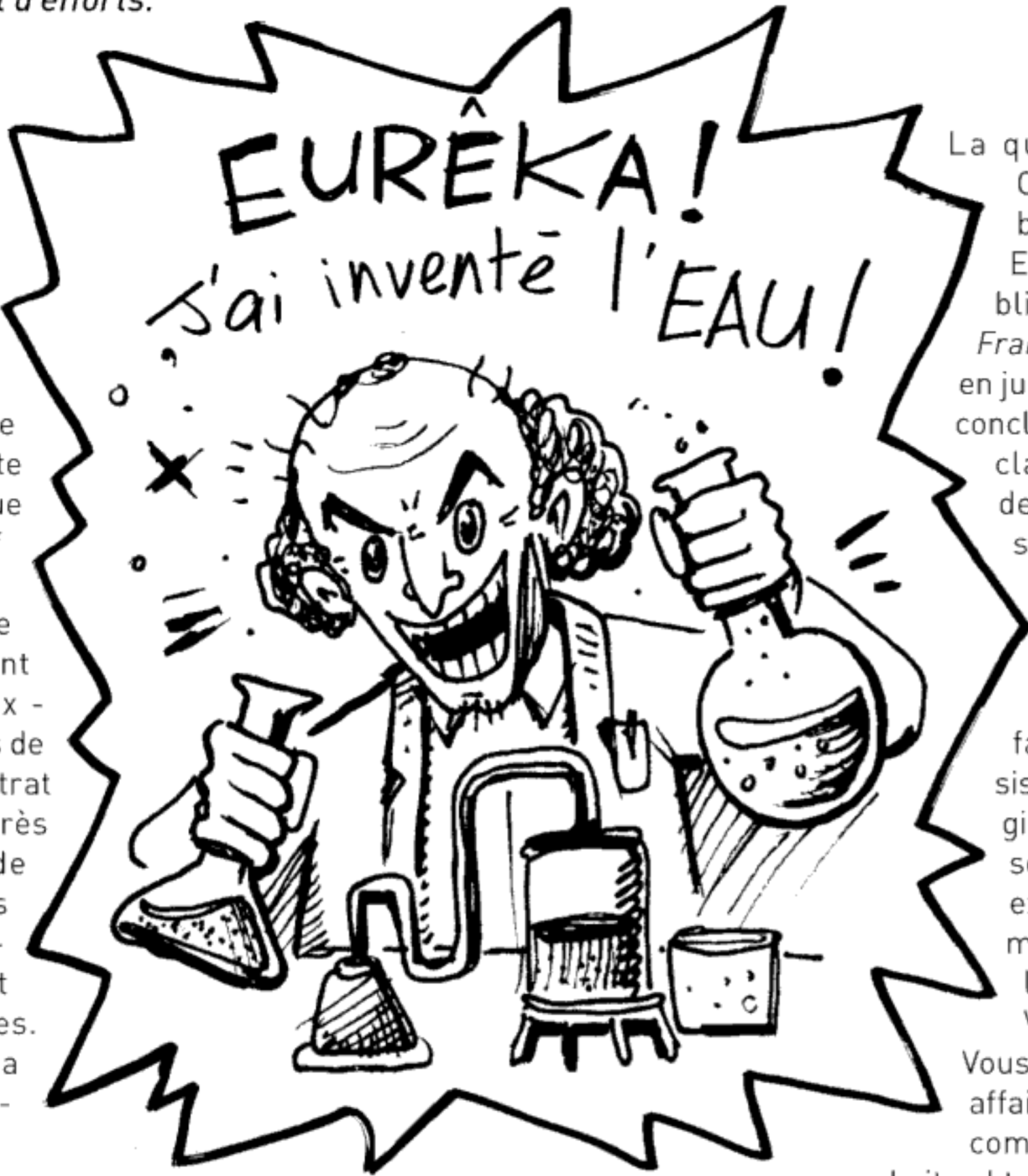
Pour réagir, s'abonner, contribuer, échanger, alerter, fuiter : lepetitzpl@zpl.zone

EAU

Prise d'eautage de Suez, Veolia... et du Sedif

Pour contrer la tendance des collectivités à créer des régies publiques de production de l'eau et conserver leur pré carré vertigineusement lucratif, Suez et Veolia redoublent d'efforts.

Multinationale française dont le chiffre d'affaires atteint les 9 milliards d'euro, Suez revendique la propriété du réseau de transport et production d'eau potable (RISF). En effet, la multinationale refuse de la restituer et réclame 400 millions. Une bataille juridique l'oppose au Syndicat mixte Eau du Sud Francilien qui estime que « Suez veut vendre un bien public qui ne lui appartient pas ». Comme preuve, un Arrêté d'utilité publique datant de 1967 désigne clairement Suez - alors Lyonnaise des eaux - comme concessionnaire des usines de transport et de production. Le contrat de cession court sur trente ans après la date de signature. Au terme de cette période, les installations étaient censées revenir à la collectivité. Pourtant, les contrats ont continué au-delà des dates prévues. Selon Eau du Sud francilien, Suez a largement récupéré son investissement, facturé aux contribuables.



La question est si brûlante que la Commission nationale du débat public (CNDP) s'est saisie du dossier. En 2023, elle organise un débat public intitulé « L'eau potable en Île-de-France », dont une séance s'est tenue en juin à Palaiseau. Ce débat public s'est conclu par de nombreuses demandes de clarification adressées au Syndicat des Eaux d'Île-de-France (Sedif) qui souhaite généraliser ce traitement à ses usines de production (3).

Malgré tout cela, le Sedif, dont M. de Lasteyrie est Vice-président, fait comme si de rien n'était et persiste à vouloir imposer cette technologie à une majorité de Franciliens. Sur son site, la page « vers une eau pure » expose tous « les bienfaits » de l'osmose inverse*. Le Sedif vient d'ailleurs de renouveler son contrat avec Veolia pour une durée de douze ans. Vous l'aurez deviné, tout ça n'est qu'une affaire de gros sous, de dividendes et de compétition internationale. Veolia souhaite obtenir un avantage dans la guerre des prix en imposant une technologie inutile, coûteuse et nuisible pour l'environnement (voir notre article). Et pourtant, elle bénéficie du soutien indéfectible du Sedif et de son président M.Santini (depuis 1983).

La stratégie de Veolia est toute autre. La multinationale cherche à renforcer sa position par la mise en place de dispositifs technologiques. Dernier en date, le système de purification d'eau dit Osmose Inverse Basse Pression (OIBP), censé éliminer les micro-polluants, le calcaire et le chlore (voir article dédié).

Délégué d'un des plus gros syndicats de l'eau, Veolia est en position de pousser pour faire de cette technologie une norme. Pour de petites régies, le coût de mise en place de l'OIBP serait prohibitif. Ainsi, la multinationale espère dissuader d'autres collectivités

de passer en régie publique. Cela pourrait être le cas de la majorité des communes de l'agglomération Paris-Saclay dont les contrats arrivent à échéance à l'horizon 2030 (voir article ci-dessus).

Le Sedif, tout schuss pour l'OIBP

En réalité, les critiques sur l'OIBP sont très nombreuses. Ainsi, l'Agence de l'eau Seine Normandie a refusé de la subventionner (1). En Seine-et-Marne, le préfet n'en a pas autorisé l'expérimentation dans l'usine de production d'eau potable d'Arvigny (2).

* Voir lexique p.11

(1) Gazette des communes, 13/10/2021

(2) Gazette des communes, 31/01/2022

(3) Ces demandes concernent tous les aspects du dossier : sanitaire, environnemental, socio-économique et de gouvernance.

LE SAFRAN, ÇA F'RA CHER

Oh, la belle épice qu'on tire des jolies fleurs ! Officiellement, c'est la plus chère du monde d'après le ZoPaL Guinness of Record. *Crocus Sativus* - le Safran cultivé - est ce genre de plante qui n'existe pas à l'état sauvage. On l'a tellement croisée et recroisée, plantée et protégée qu'elle meurt toute seule en cas de retour à l'état sauvage.

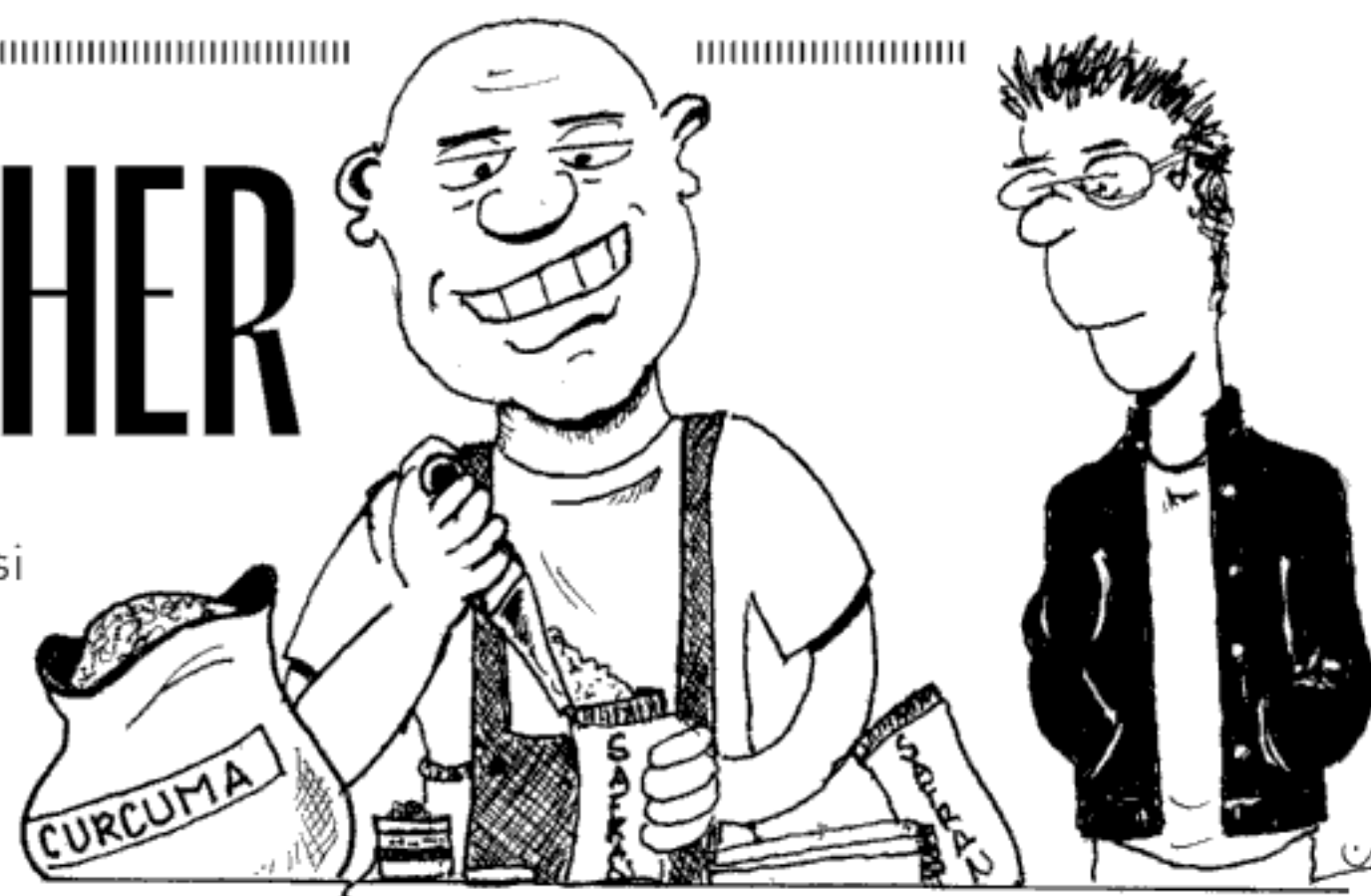
En vrai, son existence au safran, c'est un accident génétique. C'est une plante triploïde - c'est comme si elle avait la trisomie 21, mais pour tous ses chromosomes (et pas seulement le n°21). On vous laisse imaginer les chances de survie qu'elle peut avoir dans une prairie sauvage.

Les plantes du genre *Crocus* possèdent un gros bulbe souterrain et ressortent pour fleurir d'une année sur l'autre. Le safran, pour le coup, a vraiment un gros bulbe qui peut faire une dizaine de fleurs à lui tout seul. De belles fleurs violacées, avec 3 anthères jaune vif (la partie mâle de la fleur), un pistil avec 3 stigmates rouge écarlate (la partie femelle), et puis de longues et belles feuilles d'un beau vert franc. Une fleur vraiment superbe, magnifique, infoutue de faire la moindre graine (souvenez-vous : accident génétique). Pour parler franchement, le safran c'est un truc un peu pénible à cultiver. Genre hyper-

pénible. Tellement pénible que si l'on en croit « l'histoire du Safran » de Wikipédia, ce serait « une culture très rentable, dès lors que du travail non rémunéré est disponible » (sic). C'est vrai qu'à 30 ou 45 000 € le kilo d'or rouge (soit seulement 150 000 fleurs), on sent bien que les petites mains qui s'escriment du matin au soir à retirer les pistils inutiles à la reproduction de la plante n'ont pas besoin d'être payées beaucoup.

Un grand symbole de prestige, le safran. Nombreuses vertus médicinales, une teinture pour les habits des nobles ou du clergé, il n'en faut pas moins pour multiplier la prod' par une équation toute simple : 1 kg de curcuma = 10€ = 1kg de « safran & curcuma » = 1kg de « safran » = 45 000 €.

Explication. Sachant qu'un kilo de curcuma se vend 10€ et sachant qu'il est souvent mélangé avec du safran (ou le contraire). Si on admet que le curcuma mélangé à du safran contient bien plus de safran que ce qu'il en contient vraiment, voire que le curcuma est revendu au prix du safran, ça revient à 45 000 € le kilo. C'est comme vendre de la farine au prix de la coca wine, tu vois ?



CURCUMAX

Ce trafic, à base de mensonge sur la proportion de safran / curcuma - voir sur la revente de curcuma étiqueté safran, est assez connu. À bon entendeur, salut. C'est bien avec du safran que notre si cher Grégoire de la Scierie pense investir pour « nourrir » Palaiseau. Il a tout compris, le petit. Un bon repas au safran, c'est 5 pistils pour 250g de pâtes ! Avec ça, on va pouvoir réduire drastiquement la quantité d'hectares de blé. Plus besoin de tous ces champs pour manger. D'ailleurs, au-delà de 5 à 10 grammes, le safran est un poison létal. Il n'en faudrait pas trop.

Et puis, c'est vrai que les usines Safran « aéronautique, défense et sécurité », ça prend de la place sur le plateau. Vu la multiplication des hélicoptères dans le ciel, il fallait bien changer de régime. Sinon, on vous conseille la soupe d'ortie.

L'OIBP, une technologie miracle ?

L'osmose inverse basse pression est un système de purification de l'eau utilisé depuis longtemps pour dessaler l'eau de mer. Plus près de nous, il s'agirait de débarrasser l'eau du robinet des micro-polluants, du chlore et du calcaire. En Île-de-France, cette technologie est le fer de lance de la multinationale Veolia qui fournit déjà plus de 7 millions de Franciliens en eau potable.

Tout d'abord, sachez que le calcaire, c'est du calcium et du magnésium, bénéfiques pour la santé. Les eaux en bouteille en font d'ailleurs un argument publicitaire.

Quant au chlore, l'eau du robinet en contiendra de toute façon. Car bien qu'éliminé par l'osmose inverse, il faudra en ajouter lors de la phase de transport. Cela pour éviter les contaminations dans les canalisations.

Le pire c'est que l'eau osmosée que propose Veolia n'est pas potable car elle est déminéralisée.

Alors, pour respecter le taux de minéraux prescrit par l'OMS, il faut rééquilibrer. Les solutions sont parfois improbables. Ainsi, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (Sedif) - fervent promoteur de cette technologie, et sous contrat avec Veolia - prévoit de réinjecter 25 % d'eau non osmosée (et donc polluée) avant livraison aux consommateurs.

Pour produire la même quantité, on devra donc prélever plus dans les cours d'eau. Alors que la ressource se réduit, la surconsommation est estimée à environ +15 % (1). Côté usines de production la consommation d'énergie serait multipliée par deux (2).

En outre, ce procédé génère des pollutions plus directes. Les produits polluants utilisés pour la filtration mais aussi les résidus de minéraux, les concentrats dans le jargon, sont rejetés dans les cours d'eau. Les usines situées en aval devront donc traiter à leur tour pour les éliminer.

Pour les Franciliens, une nouvelle hausse des tarifs est à craindre dans un contexte où le prix du mètre cube a explosé depuis les années 90 (3). En effet, le coût de l'implantation de ce système de purification est estimé à 870 millions d'euro hors taxes soit dans les 1 milliard TTC.

À quoi, il faut ajouter le coût de fonctionnement induit et les dividendes que Veolia compte bien continuer de verser à ses actionnaires.

Tout ça donc pour qu'au final, l'eau contienne toujours du chlore et des traces de perturbateurs endocriniens. Alors pourquoi le Sedif, puissant syndicat des eaux, s'entête-t-il dans cette voie ? En effet, pour fournir une eau pure, d'autres leviers existent. En premier lieu, éviter les pollutions grâce à une législation sur les rejets polluants des industries ou des pesticides dans l'agriculture. En second lieu, limiter ses prélèvements et développer des systèmes naturels de filtration. Mais ça, c'est une autre histoire !

(1) Voir le document « Dossier de présentation du projet » du Sedif, avril 2023, p.79

(2) Même document p.72

(3) Selon un rapport de la Cour des comptes datant de 1997, le prix de l'eau a augmenté d'environ 50 % sur la période de 1990 à 1994.

> Suite de la p.1

À MASSY : POMPIDOU AU PLACARD ET CULTURE POUR IGNARE

De plus, la Cour des comptes pointe « 58 millions [qui] ne sont pas financés ». Selon le centre Pompidou, « 73% des surcoûts observés résultent de facteurs exogènes au projet (inflation, hausse des taux d'intérêt, etc.) et 27% sont le résultat d'une sous-évaluation par le maître d'ouvrage de certains postes de dépenses », relaye le rapport.

Pompidou déménage le terrain de foot

Même chose pour le financement côté ville de Massy. En effet, Pompidouille se construit sur un terrain de foot dont bénéficiaient les Massicois. Il a donc fallu le remplacer. Bien que financé à hauteur de 4M par l'État, Massy a dû rallonger son enveloppe budgétaire. Ainsi, l'apport initial de la ville, censé être de 9 millions a finalement atteint les 21 millions de budget (3). Pour le groupe minoritaire Nous sommes Massy, le projet est « surdimensionné ». De plus, contrairement à l'Opéra de Massy où au centre culturel Paul B, cet équipement n'appartient pas à la ville.

Pour Alexandre Gilles, élu minoritaire à Massy : « la principale conséquence nuisible pour les habitants, du déplacement des équipements sportifs est la distance ». Selon le conseiller municipal, l'emplacement du nouveau terrain contraint « les parents à prendre leur voiture pour déposer leurs enfants au sport de l'autre côté de la route départementale D188, là où avant, les équipements étaient intégrés au quartier ».

Côté mairie, on se félicite d'un projet qui « confortera [Massy] dans son rôle de capitale sud du Grand Paris », et ce dans une ville « qui fait grandir [...] par ses clubs sportifs formateurs ».

Pour le club de foot de Massy, l'arrivée d'un nouveau terrain est une bonne nouvelle. Contacté par Le Petit ZPL, un représentant du FC Massy se réjouit d'un stade neuf, envié par des équipes de même niveau. D'autres Massicois dénoncent en revanche un

TIÉMA LA TAILLE DE MA RÉSERVE



« budget du sport essentiellement orienté vers les équipes pro alors que les associations sportives ne peuvent satisfaire les demandes d'inscriptions notamment des enfants », comme l'indique un administré sur les réseaux.

Histoire de se donner une belle image, Pompidou a produit un documentaire sur le club de rugby de la ville. Un club qui souffre pourtant d'un terrain dégradé « souvent boueux », « régulièrement inondé », et « fréquemment fermé en raison des intempéries »,

comme le dénonce un collectif de parents dans une pétition (4). Dommage pour le rugby, la mairie préfère financer le centre de réserve francilien qui jouxte le terrain en piteux état.

L'art de plaire, l'art de tromper

Interviewé dans les colonnes de The Art Newspaper (5), Philippe Chiambaretta, architecte en charge de la conception du centre de réserves version Massy, disserte sur son parcours entre Paris, New York et Cambridge et sa vision de l'art.

Question écologie, il témoigne : « À Massy, il y a eu des décisions successives, ne pas couper les arbres, faire un jardin au bord d'un lac, être économe ». Question économie on repassera, comme a dit la Cour des comptes. Question arbres, une riveraine voisine du parc où sera installé le futur centre montre au contraire qu'une cinquantaine d'arbres ont été coupés pour la construction de l'équipement.

Et la culture* dans tout ça ? Plus habitué à l'élaboration d'écoles de commerces et de centres de business, l'ancien conseiller en finance semble bien loin des problèmes liés à la culture outre périphérique. Car si le projet coûte aussi cher, on espère au moins une certaine retombée en matière d'offre culturelle, non ? « Nous avons réfléchi à la question des réserves visibles qui se répand aujourd'hui, mais ce ne sera pas le cas ici », répond Philippe Chiambaretta.

Restent alors 3000 mètres carrés sur l'ensemble du centre, qui seront dédiés à des « espaces culturels et d'accueil », soit la moitié d'un terrain de foot. Et on ne sait pas non plus quelle sera la répartition entre espaces d'accueil et d'exposition, ce qui ne présage rien de bon. Vient ensuite la question des œuvres et de son public. Savoir pour qui et à quelles fins le centre sera dédié. D'avantage pour la gloire des élus locaux que pour l'élévation des banlieusards sans arts.

G.G.

* voir lexique p.11

- (1) ActuEssonne : Essonne : un Centre Pompidou Francilien ouvrira à l'été 2026, à Massy
- (2) Cour des comptes : « Présentation à la presse des observations définitives portant sur le contrôle du centre Pompidou », 8 février 2024.
- (3) Voté en conseil municipal le 29 septembre 2022.
- (4) Mesopinions.com : Obtention d'un terrain de rugby en synthétique à Massy
- (5) The Art Newspaper « Philippe Chiambaretta : ce que l'art fait à l'architecture »

ET IL EST OÙ, IL EST OÙ, LE CRA CRO CRO MIMI?

Il y a quelques semaines, France 3 région publiait un reportage sur le « plus petit CRA (1) d'Ile-de-France » (2), qui se situe... à Palaiseau ! La qualité journalistique* de ce reportage nous a laissé pantois. Entre le choix d'axer sur le point de vue de la police et les approximations douteuses, nous avons jugé bon de remettre les pendules à l'heure, l'église au milieu du village et le CRA au milieu du système répressif (voir aussi p.3).

Tout d'abord, le reportage aborde le sujet des CRA du point de vue de la police : les conditions de travail des policiers, le manque de personnel, etc. Les journalistes de France 3 région passent sous silence les conditions d'enfermement des retenus, leur santé physique, psychique. Pourtant, le constat du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (autorité administrative indépendante) est clair.

Sur son site, on peut lire que « les conditions de prise en charge [en CRA] sont, dans la majorité des cas, gravement attentatoires à la dignité et aux droits fondamentaux des personnes retenues », ou encore que « Les conditions de rétention se dégradent [...] en raison du vieillissement de locaux mal entretenus, sur-occupés, conçus pour de brefs séjours » (3). C'est sans doute dans l'air du temps pour des journalistes de s'intéresser davantage aux moyens des policiers qu'à la vie, la dignité, la santé de personnes enfermées, mais ça manque quand même de contradictoire.

Ensuite, France 3 région nous dit tranquillement que « la moitié [des personnes enfermées ndr] est retenue après avoir commis des infractions, des délits ou des crimes ». Le reportage mettrait-il au même niveau infraction et crime ? C'est pareil de ne pas payer sa place de parking et de tuer son voisin ? On pourrait passer sur cette imprécision, mais cette manière de présenter les choses suggère également

que chez les personnes sans-papiers, 50 % sont des criminels. On a obtenu plus de précisions en se tournant vers l'Observatoire citoyen du CRA, association de Palaiseau (4) : « Ce qui n'est pas dit dans le reportage, c'est que le CRA de Palaiseau a été construit entre Fresnes et Fleury, dans le but d'y enfermer des sortants de prison. Il y a toujours une surreprésentation des personnes qui sortent de prison dans ce CRA ». Cela ne veut bien évidemment pas dire que la moitié des personnes sans papiers sont des délinquants.

Enfin, les journalistes semblent se satisfaire du témoignage d'un retenu qui préfère le CRA à la prison. Alors, déjà on peut se dire que c'est pas compliqué. En plus, celle de Fresnes - d'où sort le retenu interviewé - fait partie des prisons condamnées en 2020 par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour conditions indignes de détention (5). Mais surtout, ce ressenti est loin d'être majoritaire. En effet, selon l'Observatoire, le monsieur interrogé semble être une exception : « depuis quinze ans nous rendons des visites aux retenus. Et tous ceux qui sortent de prison affirment que le CRA est bien pire que la prison. Il y a plusieurs raisons à cela. D'abord, les personnes sont enfermées sans connaître ni la durée de leur enfermement, ni leur avenir. Ils risquent d'être emmenés de force à l'aéroport à tout moment, d'être expulsés dans un pays en guerre. Le stress est donc très présent, et ils



“ Tous ceux qui sortent de prison affirment que le CRA est bien pire que la prison ”

tournent en rond là-dedans. De plus, aucune activité n'est proposée pour casser l'ennui et le stress de l'enfermement ». Les journalistes de France 3 n'ont peut-être pas contacté suffisamment de retenus pour avoir ce retour : ça c'est pour le bénéfice du doute. Mais entre formulations malhonnêtes, angle biaisé et manque de précision, on a plutôt l'impression d'avoir affaire à un reportage qui véhicule un message xénophobe et nationaliste.

* voir lexique p.11

- (1) Pour Centre de Rétention Administrative, sorte de prison pour personnes sans-papiers.
- (2) Voir france3-regions.francetvinfo.fr « Des personnes-au-profil-assez-difficile-en-essonne-le-plus-petit-centre-de-retention-administrative-d-ile-de-france ».
- (3) <https://www.cgpl.fr/>
- (4) Voir nos articles qui présentent cette association.
- (5) <https://oip.org/infographie/prisons-condamnees-pour-conditions-de-detention-indignes/>

> Suite de la p.1

HÔPITAL PARIS-SACLAY : UNE OASIS DE BOXON DANS UN DÉSERT MÉDICAL

Un déménagement aux forceps

Après trois ans de travaux, l'établissement a ouvert en juin 2024. « On a déménagé dans des conditions rocamboliques » rapporte Cécile(2), infirmière, « pour la direction, il fallait déménager en juin, coûte que coûte ». Continuité des soins oblige, pendant la période du déménagement, les équipes ont dû se scinder en deux. Tandis que les un-es déménageaient et s'installaient à Saclay, les autres assuraient des soins à Orsay, Longjumeau et Juvisy (3). Des agent-es sont même venues sur leur temps de repos pour tout installer, sans même être payées en heures sup's.

À l'ouverture, le personnel doit composer avec une hygiène dégradée à cause de la poussière de travaux toujours en cours (à tous les étages) et de nombreux dysfonctionnements impactant la qualité des soins. À tel point que, le 10 juillet 2024, la CGT alerte l'Agence régionale de santé (ARS) de l'Essonne dans un courrier où l'accueil des patient-es est qualifié de « dégradé » pouvant « entraîner une mise en danger des patients ainsi que des agents ».

La liste, non exhaustive, de ces dysfonctionnements y est jointe. Elle comprend 83 points. Cela concerne aussi bien les nouveaux locaux, le manque de matériel ou les conditions d'accueil. Quelques exemples pris au hasard : environ 20 % des fenêtres ne sont pas étanches et de l'eau s'infiltré les jours de grosse pluie, le parking du personnel est sous-dimensionné, le service de téléphonie et informatique ne fonctionne pas. Un jour, un agent du Smur (service de secours d'urgence) est même allé chercher 30 pieds à perfusion sur l'ancien site d'Orsay.

Avec bien entendu des conséquences sur les conditions de travail des agent-es et sur la qualité des soins. Même si, depuis l'ouverture, des améliorations ont eu lieu, de nombreux problèmes subsistent.

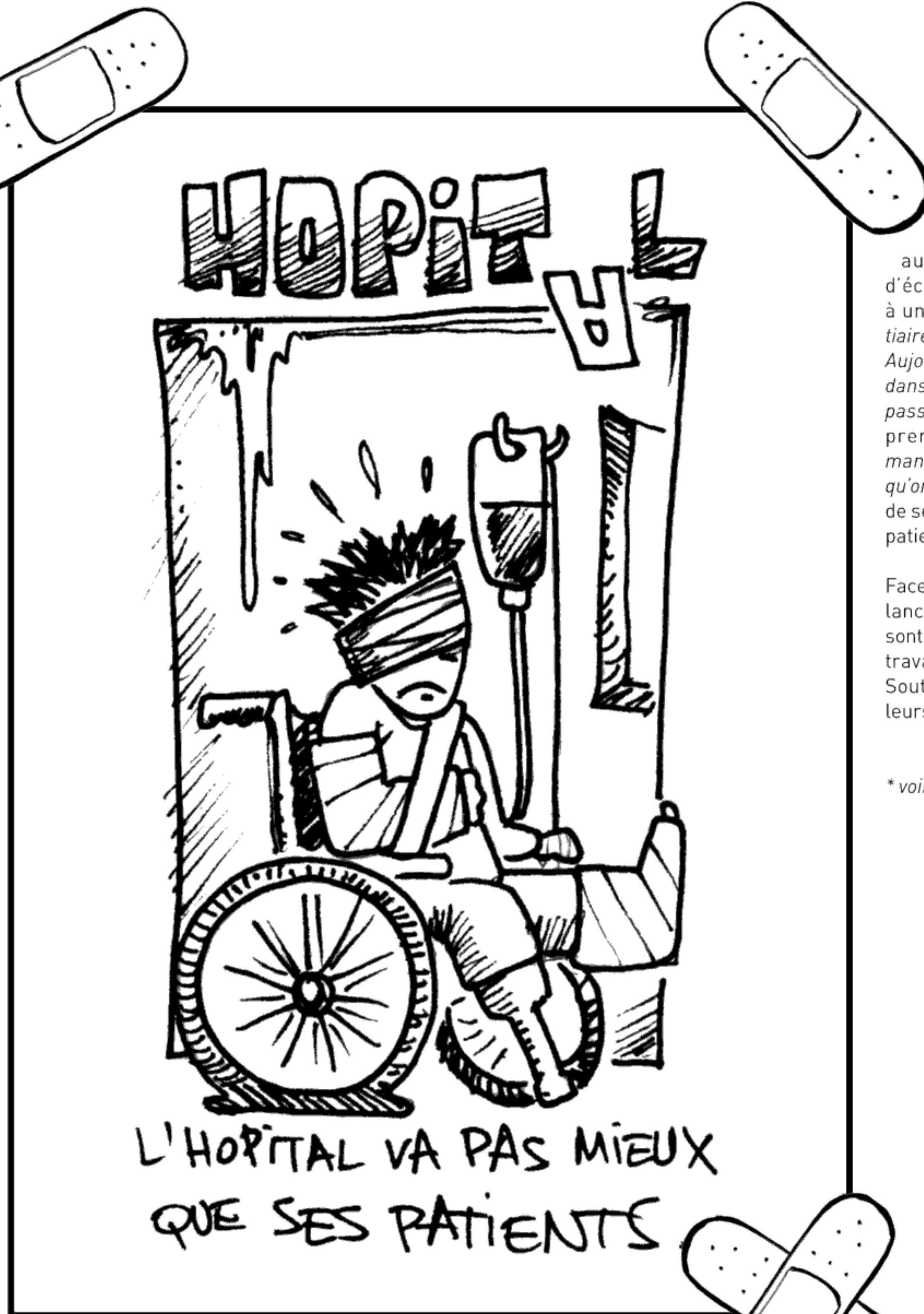
“On nous a vendu du rêve, un hôpital high-tech”

Un hôpital high toc

« On nous a vendu du rêve, un hôpital high-tech » mais « beaucoup de ce qui fait un hôpital a été oublié ou dysfonctionne » déplore Nathalie Le Méné, secrétaire de la CGT du GHNE.

En premier lieu, la qualité architecturale du bâtiment laisse à désirer. Ainsi, l'agencement de l'espace, conçu sans concertation avec le personnel, est « déconnecté de la réalité, on fait des kilomètres ! » témoigne Mme Le Méné. Les lieux de stockage sont éloignés des chambres et il faut parfois aller à l'autre bout du bâtiment pour se réapprovisionner. Les brancardiers, eux, parcourent entre 10 et 12 km par jour. Les salles de pause sont éloignées des services de soin. À ce sujet, la direction aurait eu cette répartie stupéfiante : « ça fera marcher les agent-es ». Faut bien que le personnel fasse ses 10 000 pas quotidiens, question de santé publique !

Plus grave encore, le service de téléphonie et informatique défaillant à l'ouverture reste, à ce jour, déficient. Concrètement, c'est le cas



et Juvisy car « il n'y a pas eu d'harmonisation entre les équipes des différents hôpitaux, on ne s'est pas rencontrés en amont », explique Mme Le Méné. Et cela aurait été nécessaire vu le changement d'échelle : de petites structures hospitalières à un gros machin. « Avant, on avait des vestiaires communs, les services étaient proches. Aujourd'hui, on est chacune dans son service, dans un énorme bâtiment, il faut badger pour passer d'un service à l'autre ». L'entraide en prend un coup et « on se sent isolée si on manque de matériel ou s'il faut faire un soin qu'on n'a pas fait depuis longtemps ». La perte de sens pointe son nez, le personnel fuit et les patient-es en font les frais.

Face à cette situation, plusieurs syndicats ont lancé une grève illimitée. Les revendications sont basiques : l'amélioration des conditions de travail des agent-es, d'accueil des patient-es. Soutenons-les en interpellant nos élu-es sur leurs choix concernant la santé publique.

S.B.

* voir lexique p.11

“ De l'eau s'infiltré les jours de grosse pluie, le parking du personnel est sous-dimensionné, le service de téléphonie et informatique ne fonctionne pas ”

d'un problème lors d'un accouchement, où il a fallu 20 minutes pour trouver un obstétricien et 30 pour le pédiatre, parce que la téléphonie interne ne marchait pas. Ou en radiologie où les logiciels sont incompatibles avec les nouvelles machines.

De plus, faute d'accès informatique, le personnel est entravé dans son travail. Par exemple, consulter le Vidal (sorte de bible des médicaments) n'est pas possible pour les réanimateurs.

Des conditions de travail pathogènes*

Toutes ces anomalies créent, on le devine, un environnement de travail stressant et lourd de conséquences sur la qualité de la prise en charge des patient-es. À quoi il faut ajouter le problème de pénurie de matériel : gants, thermomètres, patches pour les monitoring, etc.

Pour une part, c'est la faute aux lieux de stockage plutôt petits pour un tel établissement. Mais c'est surtout dû à la situation financière du Groupement Hospitalier Nord-Essonne (GHNE). Très endetté, l'établissement connaît un retard de paiement important de ses factures « entre 50 à 120 jours, cela crée des ruptures de stock car les fournisseurs ne livrent plus » explique Aude, agent administratif au GHNE. Cela concerne les consommables mais également le service du linge « le

propre ne revient plus, on se lave nous-mêmes nos tenues » abonde Cécile. Les agent-es regrettent également le manque de reconnaissance de leur direction.

Cette situation affecte également les pompiers qui voient leur temps d'attente aux urgences s'allonger. Les véhicules de secours immobilisés à Saclay, le temps de prise en charge des urgences en ville s'allonge à son tour. Et démoralise les pompiers, « on n'a pas choisi ce métier pour attendre plus d'une heure la prise en charge du patient ! Avant, ça prenait dix minutes max, ça démotive » témoigne Yoan Martin, pompier et syndiqué à la CGT. Ce dernier a d'ailleurs démissionné quelques semaines après notre échange.

Grosse fuite du personnel

Fragilisé par l'épisode Covid, le déménagement a provoqué un nouveau départ massif du personnel soignant. Selon les chiffres de la CGT, 73 postes d'infirmières sont à pourvoir, treize d'aide-soignantes et autant de cadres. Du coup, l'hôpital n'est pas en capacité d'ouvrir la totalité des 480 lits disponibles en théorie.

Cette situation est également le résultat du regroupement des hôpitaux d'Orsay, Longjumeau

(1) Voir le livret de présentation de l'hôpital sur le site du Groupement Hospitalier Nord Essonne gh-nord-essonne.fr

(2) Tous les prénoms ont été changés

(3) Rappelons que la construction de cet hôpital a servi de prétexte à la fermeture des hôpitaux de Longjumeau, Juvisy et Orsay. Voir sur notre site lepetitzpl.zpl.zone

OFFRE D'EMPLOI
JOURNALISTE
ILLUSTRATRICE
VENDEUR-USEUSE À LA CRÉE
 (Plein de postes disponibles à Paris)
 Conditions d'emploi :
 - Pas d'entretien d'embauche
 - Pas de CV
 - Pas de lettres de motivation
 - Aucune expérience exigée
 - Pas d'horaires et pas d'absence
TENTE L'EXPERIENCE ERANOVISSAITE
REMIENE TA PLUME AU ZPL



Courrier des râleuses

Nous avons reçu ce délicieux courrier des râleuses, adressé au maire de Villebon après la mise en place des fameuses barrières qui coupent en deux l'accès aux bords de l'Yvette depuis 2021. Nous n'avons pu résister au plaisir de le publier. Si toi aussi, tu adresses de jolis messages à un-e élu-e du coin, n'hésite pas à nous les envoyer !

Je tenais à vous féliciter et à vous remercier pour la mise en place de barrières qui ont (enfin) permis de supprimer le passage piéton* proche de l'entrée du centre commercial Villebon 2. En tant qu'automobiliste je ne vous cache pas la gêne que ce passage piéton occasionnait ! À peine sortis du feu rouge, nous étions obligés de ralentir et ainsi perdre un temps précieux. Bien évidemment, on devait supporter tous ces joggeurs habillés en fluo qui nous narguaient. Plutôt que de travailler et de consommer, [ils] préfèrent entretenir leur ligne juvénile avec des vêtements indécents et une pratique de sport ridicule. Et sans masque qui plus est. Vous avez fait le choix du soutien à la croissance, celui qui permet aux automobilistes d'aller consommer et soutenir notre pays lourdement endetté. Un choix courageux. Le choix du PIB, le seul dont notre pays ait besoin.

Bienheureuses ceux qui râlent heureuses

Je l'ai toujours dit à mes collègues, le meilleur moyen de sécuriser le piéton est de lui payer une auto. J'apprécie que vous partagiez cette philosophie : moins de passages piétons = moins de piétons = plus de fluidité pour les autos et aussi plus de confort pour les piétons. Ils finiront bien par comprendre qu'il vaut mieux s'acheter une voiture plutôt que de faire du sport, surtout en hiver sans chauffage, et en été sans clim. L'enfer. Bravo, bravo M. le maire, vous aviez déjà fait du beau travail en bétonnant un peu plus cette zone horrible avec tous ces chevaux inutilitaires pour la croissance et bonjour les odeurs. [Cette zone que] ces infâmes journalistes écolo islamo-gauchistes de Télérama ont nommé un jour « La France moche » ! Sans votre intervention, on aurait eu droit à une ZAD !

Enfin, je vous félicite aussi pour cette idée de double voie. [Elle] me permet de doubler tous ces automobilistes qui se traînent - ils ne travaillent pas ? - quitte à me rabattre sèchement lorsque la voie double redevient unique. C'est toujours un plaisir, surtout qu'avec la suppression du passage piéton on n'est plus obligé de ralentir. Des chevaux oui, mais sous le capot ! Nous sommes la start-up nation, pas de temps à perdre n'est-ce pas ? Et pour terminer, une suggestion citoyenne : serait-il possible d'agrandir le centre commercial et de construire un nouveau rond-point ? Justement à la place des chevaux et de la promenade de l'Yvette ? Je vous laisse méditer sur tout cela.

Avec tous mes remerciements citoyens,

Keumar,
Automobiliste pourfendeur du diesel,
et membre de l'association
« Moins de piétons, plus de béton. »

* Voir lexique p.11

QUAND LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE NOUS GACHENT LE MATRIMOINE

Les journées dites « du Patrimoine ». Jusqu'à l'année dernière, pour moi, il n'y avait là ni sujet, ni problème sinon une place pour l'indifférence. Sans en avoir pleinement conscience, j'avais simplement mis ces journées dans la catégorie « muséification*, vieilleries et expositions de diverses fiertés nationales et locales surtout constituées de murs, de colonnes, de dorures ».

C'est l'affiche des journées du patrimoine à Palaiseau de 2023 qui m'a d'abord interpellée. Selon mes souvenirs, on y voyait un photomontage de la Batterie de la Pointe, avec le visage d'une femme blanche, jeune, plutôt jolie, le regard un peu vague, un brin nostalgique. Je me souviens m'être dit : « À quoi ça rime ? On dirait une pub pour un parfum ! »

J'essaie d'oublier l'épisode quand une ou deux semaines plus tard, je me rends à Montreuil. Là je tombe sur leur affiche des journées du... « Matrimoine ». Je comprends immédiatement ce qui sous-tendait jusque-là mon indifférence à ces journées du Patrimoine, et indiciblement, mon attente. Un peu d'audace, un truc frais, une réflexion d'un genre dynamique, peut-être ?

Pour le coup, les messages de cette affiche montreuilloise étaient limpides à mes yeux : une femme noire, cheveux au naturel coiffés en série de petits choux sur la tête (1), vêtue de manière très simple : grande jupe, chandail dont les mailles ont décidé de se défaire, bras levé à la façon de l'héroïne du tableau *La Liberté guidant le peuple*. Elle brandit dans sa main levée quelque chose qui semble être une étoffe qui épouse les formes d'un coute-las sur fond de soleil crépusculaire.

L'affiche était esthétiquement belle autant que riche de sens. Elle disait, entre autres,

quelque chose comme : après des siècles et des siècles d'effacement, honneur aux dames ! Et pas que... Car cela ne me paraît pas fou, surtout dans une ville comme Montreuil, de faire figurer une femme représentative des territoires ultramarins ou de l'immigration africaine.

Mais revenons au mot matrimoine. Sur son site matrimoine.fr, l'association HF Île-de-France milite, entre autres, pour que ces journées soient rebaptisées « Journées du Matrimoine et du Patrimoine ». Aurore Evain (2), metteuse en scène, autrice et chercheuse travaille également sur la réhabilitation du matrimoine dans le spectacle vivant. Dans une interview (3), elle souligne : « au Moyen-Âge, quand un couple se marie, il déclare à la fois son patrimoine (bien hérité du père), que son matrimoine (biens hérités de la mère). »

Vous reprendrez un ticket pour un petit tour de manège patriarcal ?

Puis le mot a été progressivement effacé. De ce substantif, il reste l'adjectif matrimonial qui se rapporte au mariage, donc à la sphère privée, quand le mot patrimoine devient le seul mot désignant l'héritage, et plus largement l'héritage prestigieux de la sphère publique, nationale. Ainsi on efface le fait que le matrimoine existe, et qu'il est « puissant ». De même, Aurore Evain travaille sur le mot autrice, qui est également présent depuis l'Antiquité. Ces mots, nous dit-elle, comme tout un tas d'autres mots féminins, subissent

une sorte de purge aux alentours du 17e siècle, moment où se mettent en place les institutions culturelles (Académie française, grammaire, dictionnaires...) Ces mots, invisibilisés aujourd'hui, « exprimaient la présence et la puissance des femmes en tant qu'actrices sociales ».

Pour 2024, l'affiche palaisienne m'a semblé plus nette. Avec un enfant présent à l'image, elle parlait de transmission. Parmi les activités proposées, il y avait une balade sur la biodiversité. Le mot biodiversité est peut-être un bon début pour une piste plus ancrée dans les problématiques présentes. Moi, bien sûr, je pense tout de suite : « On pourrait parler de l'héritage de terres massacrées qu'on laissera à cet enfant sur le plateau de Saclay, là où jadis s'élevaient des hectares et des hectares de terres les plus fertiles de notre « douce France » par exemple ? Ou alors des treize tilleuls de soixante-dix ans du Ferry abattus juste au lendemain du monde qui était censé être celui « d'après » ? Mais bon, faute d'y avoir participé, je ne peux rien en dire en fait.

Alors là-dessus, je me le promets devant témoins : pour les prochaines journées du Patrimoine 2025 à Palaiseau, je me plie à l'exercice de suivre le programme autant que possible : visites, ateliers, recherche de la biodiversité et compagnie, histoire de me faire une idée plus claire du contenu. Affaire à suivre... Salut !

A.S

* voir lexique p.11

(1) Coiffure traditionnelle appelée « tête pomme-cannelle » aux Antilles, du nom d'un fruit très apprécié, cousin de l'anone.

(2) On peut consulter le site edifiernotrematrimoine.org et les contributions d'Aurore Evain.

(3) À podcaster sur France Culture, émission « Affaire en cours » du 29 janvier 2021



Tu galères à choper Le Petit ZPL ? Abonne-toi !

Vous vous levez trop tôt pour nous ? On se lève trop tard pour vous ? Vous travaillez le dimanche ? On vous tient les deux jambes trop longtemps et vous ratez votre RER ou vos rendez-vous ? Abonnez-vous et participez au financement d'une presse palaisienne indépendante !

La formule proposée : 5 numéros à prix libre. C'est vous qui définissez le prix pour cinq numéros. Seul bémol, on vous demande de prendre en charge le coût de l'envoi en ajoutant 8 € (prix coûtant pour 5 numéros + envoi + enveloppe) à votre prix libre. Votre chèque est à libeller à l'ordre de **Cuculla Pralinae** et à envoyer ou déposer au 110 rue de Paris, 91120 Palaiseau.

Je m'abonne à partir du numéro ...

Je m'abonne à € (abonnement à prix libre) et ajoute 8 €, soit un total de euros

Coordonnées

Nom Prénom

Adresse de livraison.....

Ville Code postal

Courriel

Quel maire consultatif de droite es-tu ?

• TEST DE PERSONNE ALITÉE •

Toi aussi, tu rêves d'organiser une votation réactionnaire pour tes administré-es ? Prends soin de répondre sincèrement à ces questions objectives et tu découvriras ta psychologie politique profonde.



1 - Pour un espace public plus vénère tu veux quoi ?

- A : Circulation en SUV obligatoire jours fériés inclus
- B : 3h de gratuité pour ta TESLA (le temps de sa charge)
- C : Ni l'un ni l'autre, l'espace public est trop insécurisé, il vaut mieux rester chez soi

2 - Pour renforcer ta sécurité tu veux quoi ?

- A : De la Vidéo délation
- B : De la Vidéo arrestation
- C : De la Vidéo détention

3 - Pour vitaliser ton espace public tu veux quoi ?

- A : 50€ d'achat minimum en centre-ville sous peine de 350€ d'amende
- B : Un tapis roulant jusqu'au plateau et une interconnexion avec la ligne 18
- C : Une piste de ski de novembre à février pour une opération « Zopal Neige » éco- responsable place de la Glissière

4 - Pour une ville très très propre tu veux quoi ?

- A : Un système de reconnaissance fécale des cacas des chiens les plus incivils et un fichier ADN des clébardes récidivistes
- B : Une baffe pour un graff
- C : La déchéance de municipalité pour toute personne qui jette son mégot

RÉPONSES

Tas un max de réponse A : « Petit joueur » : Tu ferais un bon maire de droite complexe.

Tas un max de réponse B : « Joueur confirmé » : Tu ferais un bon maire de droite sans complexés - Bon embourgeoisement de ta ville.

Tas un max de réponse C : « Joueur expert » : Tu ferais un bon maire de droite décomplexée.

ASKIPS

Askip l'eau ça se salit
 Askip l'eau ça se nettoie
 Askip l'eau ça se re-salit
 Askip Jésus marche sur l'eau
 Askip Véolia marge sur l'eau
 Askip GDL il se mouille pas
 Askip Santini, il est pas sans tonneaux
 Askip faut de l'eau pour faire de l'eau

Askip y'a des délais préfectoraux
 Askip pour prendre RDV, faut avoir RDV
 Askip c'est le préfet qui fait les sans-papiers
 Askip il y a un droit des étrangers
 Askip l'inhospitalité accuse la réception

Askip à Zopal on a un CRA exemplaire
 Askip selon la police, il est vachement dangereux

Askip on a eu une votation exemplaire
 Askip le maire, avec 13 pourcent, il est très heureux

Askip on a un patrimoine exemplaire
 Askip le matrimoine c'est mieux

Askip la ligne T12 c'est déjà un peu la loose
 Askip c'est la faute à la filiale
 Askip c'est la faute à la filiale de la filiale
 Askip on est en filiale, on est en filiale, on est, on est, on est en filiale

Askip derrière Cora, c'est bientôt le Parc des princes

Askip ie sponsor ce sera Leroy-Merlin
 Askip c'est pour le Massy Saint-Germain
 Askip ici c'est Massy
 Askip Massy is the new Grand Paris
 Askip Paris c'est le Grand Massy
 Askip Samsoen il mouille tous ses maillots

Askip le vélo c'est pas bon pour la croissance
 Askip la voiture c'est bon pour la France
 Askip conduire plus pour consommer plus

Askip la banlieue sort du placard
 Askip on a croisé Pompidou à Place 2
 Askip on a croisé Dix et Léger sur la ligne B
 Askip foot et culture, ça matche pas de ouf
 Askip l'arbitre c'est Samsoen
 Askip cette délocalisation elle va coûter bonbon
 Askip le maire de Massy il fait « pompid'up ! »
 Askip c'est le Pompom sur la Bièvre

Askip culture et sport font pas bon ménage
 Askip la culture c'est pas du culturisme

Askip Lasteyrie il lutte chaque jour contre la haine et le racisme
 Askip il est pour les droits de l'Homme
 Askip il lutte chaque jour mais très lentement

Askip le choc des savoirs c'est comme le tri sélectif
 Askip on mélange pas les serviettes et les certifs
 Askip la méritocratie ça s'hérite
 Askip la méritocratie ça irrite
 Askip la méritocratie ça s'mérite

Askip l'hôpital, il est né malade
 Askip, maintenant c'est la charité qui se fout de l'hôpital
 Askip, faut pas tirer sur l'ambulance
 Askip la sirène de l'ambulance, elle fait « tiens bon, tiens bon »
 Askip on est vachement à cheval sur les askips
 Askip, un askip c'est pas une fake news

LEXIQUE

Continuité des soins : Expression toute défaite. Oasis imaginaire dans un désert médical.

Culture : Terme fourre-tout. Nom commun à plusieurs sens. Exemples : culture populaire, culture masai, culture bio, culture bourgeoise, culture judéo-chrétienne de la France, culture pub.

Effet Golem : Terme utilisé en psychologie et en sociologie. Il s'agit d'une triste prophétie créatrice qui contribue fortement à la reproduction des inégalités scolaires.

Larbinisme : Qui participe à l'oppression des siens. Synonyme : béni-ouiouisme actif.

Mesure phare : Terme exclusivement utilisé par les politiciens et les journalistes. Désigne en com' les grossières tentatives d'aveuglement d'une population.

Muséification : Processus inauthentique qui consiste à figer du vieux avec du vieilli.

Neutralité : Nom fourbe aux usages ambivalents. La neutralité, on peut y tendre ou en prétendre. Heureusement, la neutralité, y'en a des biens.

Osmose inverse : Processus technique cher et compliqué. Grosso modo, pollution, dépollution re-pollution... On verse, on inverse, on déverse, la taxe est sévère et ça finit dans ton verre.

Passage piéton : Espace public temporairement cédé par la voiture aux bipèdes non motorisés.

Pathogène : Adjectif psycho-politique. Désigne un environnement, des conduites ou des fonctionnements mauvais pour la santé.

Qualité journalistique : euh...

Votation : Imitation de vote. Gabegie d'argent public destinée à améliorer l'image du principal élu local.

COMOT CHOC
 nom masculin polémique

Ce mot porte une histoire guerrière. Il provient du vieux français. Askip ça vient du francique de base imitative proto-germanique ! Au Moyen-Âge, il désigne l'attaque violente qui fait très mal. C'est sans doute pour cette raison qu'on le retrouve dans le lexique néolibéral, les idéologies néoracistes et le sensationnalisme médiatique. Du choc des savoirs au choc des cultures, du choc des photos à l'onde de choc, ce mot peut se réaliser en s'énonçant, et donc participer au discours performatif... C'est le côté chiant du mot choc.



LE PETIT ZPL ADHÈRE AU SYNDICAT DES TORCHONS PAS PAREILS

Le Petit ZPL - Nounours Numéro 18 - Été-automne 2025

Date de parution : juin 2025

Directrice de publication : Sabrina Belbachir

Contributions : 100tauresse, Angela, Api, ANT, A.S., Aymeric, Sabrina Belbachir, Dr Bergman, Briac Chauvel, Laury CD, Clément, Crockette, Mathilde Ermakoff, Gabè, Gabriel Gadre, Marianne Gizardin, Pascale Gourmelon, Laetitia Grison, Suzanne Hernandez, Alix Houel, Jen, JLB, John, Jojo, Keumar, La Canine, Loïc, Papa Racbi, Peter Marker, Priscille, ODD, Benjamin Ordonnez, Joël Power, S., SC, Théla.

Éditeur : Cuculla Pralinae

Impression : Les impressions réunies 13, rue Émile Leconte 45140 Ingré

ISSN : 2495 5604

Tiré à 2500 ex. - Prix libre

CONTACT : LEPETITZPL@ZPL.ZONE - WEB : LEPETITZPL.ZPL.ZONE



DB